Conseil de la langue française

NOTES ET DOCUMENTS

49

Québec

CORRIGENDA

p.	9,	l. 4,	au lieu de:	lexicologica,	lire: lexicológica
	12	16		Canadien-anglais	Canadien anglais
	12	17		Canadien-français	Canadien français
	21	11		variable	variante
	24	23		parue	paru
	24	24		francité	qualité
	24	26		no.	n°
	33	3		Le Terminogramme	del. Le
	39	17		"Gazette	"(Gazette
	39	18		p. 3984"	p. 3984)
	41	16		incluence	influence
	56	24		commencer	commencé
	60	9		états	États
	79	23		Québec ces	Québec. Ces
	90	27		rattrappage	rattrapage
	91	10		canada	Canada
	91	23		quelques	quelque
	91	26		Café	Café
	92	1		(Cours	, Cours
	92	16		(à paraître)	(1985)
	93	4		à paraître	1985
	108	-9		états	États
	109	9		(à paraître)	(1985)
	111	4		Sociologia	Sociología
	111	4		Levguas	Lenguas
	113	12		, car	car,
	115	19		général,	général;
	118	7		La	la
	121	2		canadienne anglaise	canadienne-anglaise
	121	27		Loi	loi
	128	20		fut	fût
	135	24		(à paraître)	(1984)

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE

ASPECTS DE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE DU QUÉBEC

PAR

JACQUES MAURAIS

AGENT DE RECHERCHE

DIRECTION DES
ÉTUDES ET RECHERCHES

MAI 1985

Cet ouvrage a été publié par
le service des communications
du Conseil de la langue française

Dépôt légal - 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-550-12028-0

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Présentation	5
Le changement linguistique planifié L'aménagement du corpus linguistique au Québec	9
La normalisation favorise-t-elle l'implantation terminologique?	33
Les régionalismes du Québec Exposé de la problématique	45
Les domaines d'utilisation du français au Québec	63
La norme du français dans les années 80	87
Le bilinguisme de masse au Québec	111

PRÉSENTATION

Les études de Jacques Maurais, réunies dans ce cahier, portent sur l'un ou l'autre des aspects de l'aménagement linguistique du Québec et retracent le cheminement des recherches menées au Conseil de la langue française dans le domaine de la sociolinguistique. Rédigées de 1982 à 1984, elles ont été, pour la plupart, présentées par l'auteur à l'occasion de rencontres internationales.

Après avoir présenté la situation qui a conduit le gouvernement québécois à intervenir dans le domaine de la langue, l'auteur présente, dans un premier texte, les changements terminologiques mis en place pour, d'une part, assurer le statut du français comme langue de travail et pour, d'autre part, aligner la langue française parlée au Québec sur le français commun à l'ensemble de la francophonie. En conclusion, Jacques Maurais affirme que le processus de francisation des terminologies techniques est enclenché et que les réseaux de communication formelle utilisent de plus en plus les terminologies proposées par l'Office de la langue française.

Le second texte, paru dans la revue "Terminogramme", s'interroge sur les conséquences de la normalisation dans le processus d'implantation terminologique. Il conclut que, bien que la normalisation doive assurer une certaine stabilité de la langue officielle, elle ne doit pas viser à une uniformité totale mais plutôt à une stabilité flexible qui tienne compte, notamment, des exigences de différenciation stylistique et fonctionnelle.

La problématique des régionalismes du Québec est le thème de l'étude suivante où l'auteur, après avoir catégorisé les régionalismes, indiqué les sources de leur provenance et identifié les travaux sur les régionalismes actuellement en cours dans l'ensemble de la francophonie, montre qu'il se dégage un consensus indiquant que l'avenir du français international est lié à l'acceptation des variétés linguistiques régionales.

Ce sont les domaines d'utilisation du français au Québec (entreprises, commerces et services publics, étiquetage, affichage, médias électroniques, sciences et technologie, etc.) que Jacques Maurais aborde dans la conférence qu'il a prononcée à Bilbao (Espagne) en 1984, se basant largement sur les résultats d'études menées par les chercheurs du Conseil de la langue française. Après ce tour d'horizon, l'auteur termine en dégageant quelques caractéristiques de l'aménagement linguistique tel qu'il se pratique au Québec et en soulignant que cet aménagement est une activité qui, bien qu'elle doive tenir compte de plusieurs contraintes (historiques, constitutionnelles, sociologiques, économiques, etc.), peut, à titre d'exemple, retenir l'attention des États où les rapports entre deux ou plusieurs langues doivent être harmonisés.

C'est en considérant certains aspects pratiques de l'utilisation et de l'enseignement du français au Québec, principalement à partir des recherches effectuées par le Conseil de la langue française, et en faisant état des débats suscités par les activités terminologiques de l'Office de la langue française que l'auteur envisage la question de la norme du français dans les années 80 au Québec. Cette conférence, présentée dans le cadre d'un symposium international tenu à Rouen en 1984, pose l'épineux problème de l'intervention de l'État sur la langue, que ce soit dans le domaine de la francisation des entreprises, de l'apprentissage de la langue

maternelle ou de la proposition d'une norme lexicale à diffuser auprès de l'ensemble des Québécois.

Dans un dernier texte, présenté à ce même symposium, Jacques Maurais étudie les variations du phénomène du bilinguisme de masse au Québec depuis une quinzaine d'années. S'intéressant à la consommation des biens culturels et au bilinguisme dans le travail, l'auteur montre que la progression de l'usage du français au Québec a amené à la fois une augmentation du bilinguisme chez les francophones et chez les anglophones.

Six études, six éclairages complémentaires sur l'évolution de l'aménagement linguistique du Québec. Il faut être redevable à l'auteur d'avoir réussi à synthétiser ses travaux et ceux de ses collègues en quelques textes qui permettent de mieux saisir l'évolution de quelques éléments clés de la situation linguistique du Québec. Si nous avons décidé de colliger ces textes, pour la plupart difficilement disponibles, c'est en espérant qu'ils permettront aux Québécois qui s'intéressent à ces questions de mieux comprendre la conjoncture linguistique actuelle du Québec.

Gérard Lapointe
Secrétaire du Conseil de
la langue française

LE CHANGEMENT LINGUISTIQUE PLANIFIÉ

L'AMÉNAGEMENT DU CORPUS LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

Communication présentée au X^{e} Congrès mondial de sociologie, Mexico, août 1982, sous le titre: "Reforma lexicologica en Québec: un caso de cambio lingüístico planificado".

LE CHANGEMENT LINGUISTIQUE PLANIFIÉ: L'AMÉNAGEMENT DU CORPUS LINGUISTIQUE AU QUÉBEC*

1. Introduction

Avant d'aborder la question de l'aménagement du corpus, il n'est peut-être pas inutile de présenter la situation qui a amené le gouvernement québécois à intervenir directement dans le domaine de la langue.

2. Présentation de la situation

Le Québec est la seule des dix provinces canadiennes où la majorité de la population est de langue française: en 1961, avant les grandes interventions de l'État dans le domaine linguistique, les francophones représentaient 81,2% de la population du Québec et 28,1% de l'ensemble canadien (ce dernier chiffre est tombé à 26,9% au recensement de 1971). Malgré une relative stabilité démographique chez les francophones, plusieurs indicateurs étaient alarmants: les immigrants s'intégraient au groupe anglophone alors que la baisse de fécondité des francophones ne leur permettait plus de compenser l'apport des immigrants au groupe anglophone et que l'on notait une tendance à la hausse dans les transferts linguistiques vers l'anglais. D'ailleurs, abstraction faite du Québec, les francophones (c'est-à-dire les personnes d'origine française qui ont encore le français comme langue d'usage) ne représentaient que 4,4% de la population dans tout le reste du Canada.

Le système scolaire québécois de langue anglaise exerçait un pouvoir d'attraction plus grand que le système scolaire français, notamment chez les allophones, d'où l'apparition d'une crise linguistique en milieu scolaire en 1969. En 1971-72, 85% des jeunes allophones fréquentaient les écoles anglaises et seulement 15% les écoles françaises; 15,7% des écoliers recevaient leur éducation en anglais alors que l'anglais n'était la langue maternelle que de 11,6% de la population d'âge scolaire (voir St-Germain 1980 et Paillé 1981).

La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (dite aussi Commission Laurendeau-Dunton, du nom de ses deux co-présidents), créée en 1963 par le gouvernement fédéral, devait révéler qu'au Québec les francophones n'occupaient que la 12e place sur l'échelle des revenus, tout juste avant les Italiens et les Amérindiens; en d'autres termes, au Québec, le Canadien d'origine britannique avait un revenu supérieur de 35% à celui du Canadien d'origine française (pour l'ensemble du Canada, le revenu du Canadien-anglais étant supérieur de 20% à celui du Canadien-français).

Les travaux de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques du Québec (dite Commission Gendron), qui ont débuté en 1968, ont souligné l'importance de la question de la langue du travail et la prédominance de l'anglais sur le marché du travail au Québec. La Commission, établissant une

distinction entre francisation et francophonisation, a proposé "d'augmenter graduellement, à compétence égale, la présence des francophones aux échelons moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative jusqu'à un taux moyen qui dans la majorité des établissements se rapproche sensiblement de celui qu'on trouve dans la main-d'oeuvre québécoise (...)" (Commission Gendron I, p. 166). La Commission a aussi étudié le pouvoir du Gouvernement du Québec de légiférer sur l'usage des langues et a conclu par l'affirmative.

Ainsi, au début des années 1970, les inquiétudes des francophones face à leur situation démographique se faisaient de plus en plus vives; l'accord commençait à se faire sur la nécessité de faire du français la langue du travail au Québec et de légiférer dans le domaine linguistique. Ce sont ces circonstances qui ont amené l'Assemblée nationale du Québec à voter, en 1974, la *Loi sur la langue officielle* (loi 22) puis, en 1977, la *Charte de la langue française* (loi 101).

En plus de fixer des critères d'admission aux écoles anglaises, la *Charte de la langue française* comporte des chapitres relatifs à la langue du travail, à la langue du commerce et des affaires, à la francisation des organismes de l'Administration publique et crée trois organismes chargés d'appliquer la politique linguistique du Québec.

Si l'on se rapporte à la distinction fondamentale faite en planification linguistique entre statut et corpus, il faut dire que la Charte de la langue française constitue avant tout une intervention de l'État pour promouvoir le statut du français au Québec. À cet égard, des études récentes montrent une évolution favorable au statut du français, notamment en ce qui concerne la fréquentation des écoles françaises (St-Germain 1980 et Paillé 1981), la possibilité pour le consommateur francophone de se faire servir dans sa langue (Bouchard et Beauchamp-Achim 1980) et la diminution de l'écart des revenus entre anglophones et francophones (Lacroix et Vaillancourt 1980 et 1981). La francisation des entreprises, quant à elle, semble bien engagée même s'il est encore trop tôt pour se prononcer de façon catégorique à ce sujet (voir le rapport *La francisation des entreprises*, Conseil de la langue française, 1981). Il demeure, bien sûr, des points sombres au tableau, par exemple l'attrait que les médias de langue anglaise exercent sur les jeunes Québécois, les résultats d'études portant sur la conscience linguistique des jeunes (voir Bédard et Monnier 1981 et Georgeault 1981) et l'utilisation de plus en plus grande de l'anglais par les scientifiques québécois.

3. L'aménagement du corpus

Mais plus que sur le changement du statut du français au Québec, c'est sur le changement planifié du corpus que j'insisterai. Au Québec, le changement du corpus se ramène en pratique à une intervention sur le lexique. Le changement dans le corpus comporte deux aspects: d'une part, il y a toutes les terminologies techniques qui doivent être francisées pour assurer le statut du français comme langue de travail. Ce travail a commencé par quelques études-pilotes au tout début des années 1970 dans quelques entreprises multinationales.

En toile de fond de ces expériences, il y avait celle de l'Hydro-Québec, la plus grande entreprise québécoise, qui avait décidé, quelques années auparavant, que tous les travaux de construction du barrage Manic 5, un des plus importants du monde, se feraient en français. Ces expériences ont montré que la francisation de l'entreprise pouvait se faire de l'intérieur et qu'au fond, un programme de francisation pouvait être géré comme n'importe quelle autre activité de l'entreprise. Ces expériences ont ainsi permis d'établir une grille d'analyse de la situation linguistique de l'entreprise. La Charte de la langue française, reprenant les résultats de ces expériences, fait une obligation à toutes les entreprises de plus de 50 employés de procéder à une telle analyse, suivant des délais qui varient selon le type

d'entreprise. Ensuite, chaque entreprise doit élaborer son propre programme de francisation et le soumettre pour approbation à l'Office de la langue française.

D'autre part, l'aménagement du corpus — c'est-à-dire surtout l'aménagement du lexique — touche aussi la langue générale: dans ce dernier cas, on semble partir du principe qu'il faut remplacer certains termes, notamment des archaïsmes et des anglicismes, au nom d'un alignement sur le français commun. Mais cette conception soulève trois ambiguïtés. En premier lieu, il y a l'ambiguïté même du terme français commun, puisque, dans la pratique — et comment pourrait-il en être autrement, pour des raisons d'ailleurs purement démographiques et sociologiques? — la koinè française se décrit par rapport à la plus grande communauté francophone, celle de la France et au parler le plus prestigieux, celui de Paris; en d'autres termes, sous l'appellation de français commun se cache le plus souvent un usage linguistique auquel beaucoup de non-Parisiens pourraient être allergiques. Deuxièmement, la notion même de langue générale peut prêter à confusion: d'ailleurs comment peut-on intervenir pour changer la langue de tous les locuteurs? Enfin, il y a toute la question des anglicismes: s'il est vrai que les vocabulaires techniques, au Québec, ont été envahis par l'anglais, la langue générale n'a jamais été "contaminée" au même point; d'ailleurs, les Québécois ont toujours été sensibles aux anglicismes

lexicaux et sont même souvent allés jusqu'à donner des équivalents français à des termes d'origine anglaise couramment utilisés en France. Il est loin d'en être de même pour les anglicismes sémantiques puisque ces derniers, contrairement aux emprunts lexicaux, ne sont pas perçus comme allogènes.

Quelles stratégies a-t-on adoptées pour implanter de nouveaux termes? Laissons de côté la question des terminologies techniques, car la structure du pouvoir dans l'entreprise permet plus facilement de modifier les usages linguistiques, pour parler plus spécialement de la langue générale, où il est très difficile d'intervenir de façon aussi directe. Le principe de base de l'intervention sur la langue générale, c'est que, dans la société contemporaine, les usages linguistiques des individus sont en grande partie façonnés par les usages linguistiques des institutions, notamment l'État, mais aussi l'Université, les médias, la publicité, etc. (À titre de comparaison, il peut être intéressant de noter que l'étude d'Alloni-Fainberg (1972) sur les termes officiels servant à désigner les pièces de l'automobile en Israël montre que ces termes ont été le plus souvent appris de sources officielles). Comme dans une société démocratique il ne saurait être question d'intervenir directement sur la langue des médias, sauf de façon incitative, il reste donc à l'État à donner lui-même l'exemple du changement linguistique. L'État devient à la fois moteur et

modèle du changement dans le corpus. C'est ainsi que la Charte de la langue française a confié à l'Office de la langue française le pouvoir de constituer des commissions de terminologie dans les ministères pour implanter le français dans l'Administration publique. Les travaux de ces commissions sont soumis à l'approbation de l'Office de la langue française qui en garantit ainsi la qualité et qui décide s'il doit les normaliser, c'est-à-dire leur conférer à la fois un caractère officiel et contraignant. En effet, la Charte de la langue française accorde à l'Office un pouvoir de normalisation: ce pouvoir de normalisation se concrétise par le fait que les termes normalisés qui paraissent à la *Gazette officielle* deviennent obligatoires "dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public" (art. *118*).* Il faut cependant noter que l'Office peut aussi simplement se contenter de recommander certaines listes de termes sans rendre leur utilisation obligatoire.

Ainsi, l'on a pu établir des secteurs où le dirigisme linguistique semblait possible: d'une part, l'entreprise, qui détermine en grande partie elle-même la façon d'amener le changement linguistique; d'autre part, l'État lui-même confie à l'Office de la langue fran-

---

* Cet article a été modifié à l'automne 1983.

çaise le pouvoir d'imposer certains termes dans l'Administration, l'affichage public et les manuels scolaires pour que ces termes, à la longue, s'implantent dans l'usage général de la population. Si l'on s'en tient uniquement à l'interprétation de la Charte de la langue française, on peut dire que la stratégie utilisée pour amorcer le changement linguistique dans la population en général est d'offrir un modèle linguistique, celui de l'État et des institutions, et d'étendre la variation linguistique en introduisant des termes normalisés ou recommandés.

Mais, dans la pratique, les choses se passent souvent autrement. En premier lieu, l'Office de la langue française procède à des normalisations et à des recommandations dans des domaines où il ne lui est parfois pas possible d'imposer ses décisions; l'Office a bien un pouvoir général de normalisation mais il ne peut imposer ses décisions que dans des secteurs bien définis (l'Administration, les manuels scolaires, les contrats passés avec l'Administration, l'affichage)* auxquels échappent bien des terminologies. Dans un pareil cas, on se sert du pouvoir juridique de la normalisation pour implanter les changements linguistiques alors que l'on pourrait croire que l'autorité morale dont jouit l'Office est suffisamment grande pour lui éviter d'avoir recours à des mesures théoriquement coercitives mais sans valeur contraignante dans les faits.

---

* Les modifications apportées à la Charte de la langue française à l'automne 1983 restreignent l'affichage à l'"affichage émanant de l'Administration".

Un second ordre de faits semble plus inquiétant. Alors que la stratégie du législateur dans la Charte de la langue française semble être de privilégier l'extension de la variation linguistique pour amener, à la longue, au changement linguistique souhaité, dans les faits de nombreuses interventions de l'Office paraissent basées sur une conception du changement linguistique où des termes doivent faire place à d'autres termes jugés supérieurs. Il s'agit, en quelque sorte, de la perpétuation du vieux réflexe puriste du "ne dites pas... dites..." On en est donc resté à la séparation saussurienne entre synchronie et diachronie; cette conception impose la présence d'éléments discrets dans l'explication du changement linguistique car, autrement, on ne voit pas comment, en passant d'un stade A à un stade B, la communication peut se maintenir: il faut qu'un élément disparaisse et soit immédiatement remplacé pour assurer le maintien de la communication. C'est cette conception qui prévaut chez les tenants de ce que l'on pourrait appeler le concept du remplacement ou de la substitution dans le processus de l'implantation terminologique. D'ailleurs cette question théorique — qui apparaîtra bien dépassée aux sociolinguistes — ne vaudrait pas la peine d'être mentionnée si elle n'avait pas des répercussions pratiques gênantes qui, à la limite, pourraient freiner le changement linguistique amorcé au Québec.

Il faut donc en revenir plutôt à la conception du changement proposée implicitement par la Charte de la langue française: l'action d'implantation doit plutôt viser à introduire la variation et ainsi augmenter le lexique de l'individu. Cette conception va de soi si l'on considère que la compétence linguistique d'un individu consiste dans la maîtrise de systèmes hétérogènes coexistants, l'usage étant alors défini comme un choix alternant. Évidemment, variation ne signifie pas automatiquement changement puisque des variations peuvent coexister pendant des siècles sans qu'il soit nécessaire de parler de changement et que la notion de changement ne se justifie que si, dans une répartition par groupes d'âge, une variable linguistique est nettement en avance chez les plus jeunes locuteurs.

La langue juridique constitue un cas à part. Le Québec s'est rendu compte qu'il était nécessaire de procéder à une épuration linguistique de ses lois et il est évident que, dans un pareil cas, il ne saurait être question d'augmenter la variation linguistique; on doit plutôt procéder à un remplacement systématique des éléments jugés indésirables. Malheureusement, le consensus n'est pas encore établi entre tous les intervenants et on voit parfois l'Office de la langue française normaliser des termes à l'encontre de lois ou règlements existants (pour des exemples, cf. Bédard et Maurais 1983); on assiste

donc à une augmentation de la variation là où, précisément, il faudrait qu'elle diminue.

Après ces considérations quelque peu théoriques, on peut se poser la question: où le changement linguistique au Québec en est-il rendu? Bien que nous ne disposions pas d'étude d'ensemble de la question, il existe néanmoins quelques recherches sectorielles, par exemple celles de Monica Heller (1978 et 1979) (sur l'implantation de la terminologie de l'automobile et sur l'implantation terminologique dans une entreprise brassicole de Montréal), celle de Michel Chrétien (1980) (sur le vocabulaire de la haute-fidélité), une enquête-pilote de l'Office de la langue française sur la terminologie de l'automobile dans la région de Sherbrooke (Office de la langue française 1981), une enquête sur l'implantation de la terminologie technique dans 12 entreprises de type différent commandée par l'Office de la langue française (Daoust-Blais 1981) et, enfin, une étude présentement en cours sur l'implantation terminologique dans la publicité des produits alimentaires. Il se dégage de l'étude-pilote de Monica Heller sur le vocabulaire de l'automobile à Montréal (malgré quelques insuffisances sans doute inévitables dans une telle étude) que les termes d'origine anglaise et les termes d'origine française (ces derniers le plus souvent introduits récemment) de même que quelques créations lexicales québécoises coexistent et que l'on semble se diriger vers une stratifica-

tion où les termes québécois et anglais seraient utilisés en style informel alors que les termes français seraient utilisés en style formel, notamment dans la langue écrite et dans la publicité; les idiolectes étudiés semblent tous en état de changement. L'enquête, elle aussi pilote, menée chez les garagistes et les mécaniciens de la région de Sherbrooke montre que le vocabulaire reste presque totalement anglicisé; toutefois, quelques termes français commencent à s'implanter alors que d'autres sont connus mais ne sont pas utilisés; il existe enfin quelques termes français qui ne sont pas connus des personnes interrogées.

L'interprétation que l'on peut tirer de ces deux études-pilotes est que, même si la terminologie française proposée par l'Office de la langue française est encore peu utilisée (sauf à l'écrit et dans la publicité), sa connaissance passive est en grande partie acquise. Il ne s'agit pas là d'un résultat décourageant qui montrerait le peu d'efficacité des efforts de francisation puisque le premier des quatre lexiques de l'Office de la langue française sur la terminologie de l'automobile ne date que de 1973. On peut tirer des conclusions analogues de l'étude de Michel Chrétien sur le vocabulaire de la haute-fidélité.

Les études citées jusqu'à présent touchaient presque uniquement la langue parlée. Mais, comme nous avons eu l'occasion de le

voir, la stratégie de la Charte de la langue française privilégie l'utilisation des situations de communication formelle (langue de l'État, des médias, de la publicité, etc.) comme force motrice pour produire le changement linguistique dans la population. C'est pourquoi une recherche a été entreprise sur la langue de la publicité des produits alimentaires.* Il s'agit là en quelque sorte d'un domaine privilégié puisque les interventions linguistiques de l'État dans ce secteur remontent à une quinzaine d'années[1]. Il était donc intéressant de savoir quels étaient les résultats de ces interventions. La recherche consiste à analyser la publicité des produits alimentaires faite en 1981 dans les huit quotidiens français du Québec de même que dans une trentaine d'hebdomadaires régionaux pour évaluer quels termes avaient été remplacés avec succès et quels termes résistaient. Les résultats préliminaires montrent qu'il y a très peu d'anglicismes lexicaux (environ 0,5% de tous les mots); il faut souligner ici que les textes étudiés ne sont pas, en général, des textes continus mais le plus souvent des listes de termes accompagnés du prix de telle sorte que, si nous avions eu affaire à un texte continu, le rapport des anglicismes au nombre total de mots aurait vraisemblablement été encore plus faible. Les anglicismes sémantiques sont plus nombreux que les anglicismes lexicaux (dans un rapport de 4,4 à 1); ce résultat n'a rien de surprenant puisque les emprunts sémantiques sont plus difficiles

---

* Cette recherche a depuis parue sous le titre La langue de la publicité des chaînes d'alimentation, Etude sur la francité de la langue et sur l'implantation terminologique, Dossiers du Conseil de la langue française, no. 18, 1984.

à percevoir comme des éléments étrangers et, conséquemment, l'action normative à leur égard s'exerce avec moins de force; il faut aussi souligner que très souvent, ces anglicismes sémantiques ne sont pas à proprement parler des unités terminologiques (par exemple, *regular* traduit systématiquement par *régulier*) et que l'action de l'Office porte avant tout sur la diffusion des unités terminologiques. Il y a enfin une troisième catégorie d'analyse qui comprend les termes, en général d'allure française, qui, pour une raison ou pour une autre[2], sont rejetés par l'Office de la langue française; cette catégorie représente environ *0,8%* des mots étudiés, soit environ 22,7% des écarts enregistrés par rapport à la norme lexicale préconisée.

Dans l'ensemble, exception faite des fautes d'orthographe et des erreurs typographiques, les écarts par rapport à la norme représentent 3,9% des mots étudiés.

Il faut enfin mentionner rapidement les résultats d'une étude commandée par l'Office de la langue française et qui visait à évaluer l'implantation terminologique dans 12 entreprises choisies en fonction de variables sociolinguistiques, sociologiques et administratives. Mais cette recherche visait plus à étudier les facteurs qui conditionnent le changement linguistique dans l'entreprise que le changement linguistique lui-même.

Pour terminer ce bilan rapide de l'état du changement linguistique planifié au Québec, il faut signaler les nombreuses réactions négatives qui ont suivi la publication, il y a quelques mois, d'un dépliant de l'Office de la langue française proposant 101 expressions à corriger et dont de nombreux quotidiens et hebdomadaires régionaux se sont faits l'écho. Il n'y a jamais eu autant de réactions négatives tant que l'effort de francisation n'a touché que les terminologies techniques. Mais, dans le domaine de la langue générale, il devient évident qu'on ne peut pas se contenter de lancer des listes de termes dans le public, sans aucune explication ou justification. À la limite, il y aura autant d'opinions sur ces termes qu'il y aura de personnes; en effet, l'unanimité ne pourra jamais se faire tant que l'on discutera sur des cas particuliers. Le consensus ne peut se faire autour de ces cas particuliers et il ne se fera qu'autour de principes généraux comme, par exemple, faut-il limiter les emprunts linguistiques à l'anglais et jusqu'à quel point? L'Office de la langue française a bien adopté un *Énoncé de politique relatif à l'emprunt des formes linguistiques étrangères* mais cet énoncé a été peu diffusé. Toute la situation actuelle provient du fait qu'on a proposé des modifications qui touchaient la langue générale sans expliquer quels principes justifiaient ces modifications. Dans le cas de la langue de travail, le principe justificateur était assez évident

pour éviter la contestation: la volonté populaire et politique, concrétisée par une loi, d'implanter le français comme langue de travail dans l'industrie; en outre, la structure d'autorité dans l'entreprise permet plus facilement d'implanter la terminologie française. Il n'en va pas de même en ce qui concerne la langue générale et la situation québécoise montre bien que, parallèlement à la diffusion lexicale, doit exister une stratégie de promotion, de valorisation, en un mot une stratégie de marketing puisque, si les décisions en aménagement linguistique portent sur des variables linguistiques, ces décisions elles-mêmes sont motivées par des variables extra-linguistiques et que leur implantation dépend également de variables extra-linguistiques.

On constate donc que la normalisation, entendue au sens juridique (art. 113 de la Charte), ne suffit pas à introduire le changement linguistique dans la langue générale; la normalisation a quand même son rôle à jouer, mais un rôle sûrement plus restreint qu'à l'heure actuelle (sur cette question, voir Bédard et Maurais (1983) puisque l'aura juridique que la normalisation confère aux termes normalisés n'est pas nécessaire dans la plupart des cas: elle n'est pas nécessaire dans l'entreprise où la pression des forces économiques pousse, de toute façon, à l'univocité et elle n'est pas applicable pour la langue générale.

Ce qui importe, ce n'est donc pas que les décisions normatives soient revêtues d'un pouvoir juridique mais qu'elles soient diffusées. Cette diffusion, au niveau du moins de la langue générale, doit s'accompagner d'une stratégie de marketing. On a cru longtemps que le fait d'avoir lié l'utilisation du français à la promotion économique et sociale suffirait pour implanter les terminologies françaises mais il conviendrait peut-être de réviser cette opinion, en partie du moins. Une stratégie efficace de marketing semble de plus en plus nécessaire au moment où l'aménagement du corpus semble s'essouffler et rencontrer de plus en plus d'opposition dans la population: les formes linguistiques qui alternent ont une valeur sociale et/ou stylistique et, une fois que l'on a introduit sciemment de nouvelles variations (ce qui, comme nous l'avons vu, est la stratégie qui a été privilégiée pour intervenir au niveau de la langue générale), il faut que les formes préconisées soient valorisées.

4. Conclusion

Dans la mesure où les recherches citées permettent de faire des généralisations, on peut conclure que le processus de francisation des terminologies techniques est enclenché mais il est encore trop tôt pour en dire davantage puisque certains types d'entreprise ont encore jusqu'au 31 décembre 1983 pour obtenir leur certificat de francisation.

Quant à la langue générale, les seules données que nous avons présentement permettent de voir que la stratégie de la Charte de la langue française a porté fruit, du moins dans un premier temps, puisque les réseaux de communication formelle (en l'occurrence, la publicité) utilisent de plus en plus la terminologie proposée par l'Office de la langue française. Il reste maintenant à aller étudier la situation dans le public.

Jacques Maurais
15 janvier 1982

Notes

* Je tiens à remercier madame Édith Bédard et monsieur Michel Amyot pour leurs commentaires sur une première version de cet article.

1. Il n'y a pas d'autres domaines terminologiques où nous ayons une profondeur chronologique plus grande pour établir les résultats du dirigisme linguistique.
2. Il ne s'agit pas toujours d'une raison linguistique puisque certains termes sont rejetés dans le but de protéger le consommateur.

BIBLIOGRAPHIE

ALLONI-FAINBERG, Yafa (1972) 'Official Hebrew Terms for Parts of the Car', International Journal of the Sociology of Language, 1: 67-94.

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (1983), Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec, à paraître dans BEDARD, E. et J. MAURAIS (1983), La norme linguistique, Québec: Conseil de la langue française, Paris: Editions Le Robert.

BÉDARD, Édith et Daniel MONNIER (1981), Conscience linguistique des jeunes Québécois, Influence de l'environnement linguistique chez les élèves francophones de niveau secondaire IV et V, Québec: Conseil de la langue française.

BOUCHARD, Pierre et Sylvie BEAUCHAMP-ACHIM (1980), Le français, langue des commerces et des services publics, Québec: Conseil de la langue française.

CHARTE DE LA LANGUE FRANCAISE, L.Q. 1977, c. 5

CHRÉTIEN, Michel (1980), La motivation lexicale des Québécois: Norme imposée et norme spontanée, mémoire de maîtrise, Université de Montréal.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SUR LES DROITS LINGUISTIQUES AU QUÉBEC (1972), Tome 1, La langue de travail; tome 2, Les droits linguistiques; tome 3, Les groupes ethniques, Québec: Éditeur officiel.

COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME (1965), Rapport préliminaire; livre 1, Les langues officielles (1967); livre 2, L'éducation (1968); livre 3, Le monde du travail (1969); livre 4, L'apport culturel des autres groupes ethniques (1969), Ottawa: Imprimeur de la reine.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981), La francisation des entreprises, Compte rendu de la rencontre des 11, 12 et 13 février 1981 organisée par le Conseil de la langue française, notes et documents no 20.

DAOUST-BLAIS, Denise (1981), Diffusion et utilisation de la terminologie technique de langue française dans douze entreprises québécoises, Office de la langue française, miméo.

GEORGEAULT, Pierre (1981), Conscience linguistique des jeunes Québécois, Influence de l'environnement linguistique chez les étudiants francophones de niveau collégial I et II, Québec: Conseil de la langue française.

HELLER, Monica (1978), Projet pilote, l'usage et la connaissance de la terminologie de l'automobile à Montréal: variation et distribution sociale, Office de la langue française, miméo.

HELLER, Monica (1979), What do ice and opera glasses have in common? Struggling with car part terminology in Québécois, University of California at Berkeley, miméo.

LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT (1980), Attributs linguistiques et disparités de revenu au sein de la main-d'oeuvre hautement qualifiée du Québec, Québec: Conseil de la langue française.

LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT (1981), Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), Québec: Conseil de la langue française.

LOI SUR LA LANGUE OFFICIELLE, L.Q. 1974, c. 6.

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981), 'Une enquête menée dans les garages de Sherbrooke', La francisation en marche dans l'Estrie, février 1981.

PAILLÉ, Michel (1981), 'The impact of language policies on enrollment in public schools in Québec', Paper presented before the Canadian Population Society at the Learned Societies Conference, Dalhousie University, 2 June 1981.

SAINT-GERMAIN, Claude (1980), La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaires, 1971-72 à 1978-79, Québec: Conseil de la langue française.

LA NORMALISATION FAVORISE-T-ELLE L'IMPLANTATION TERMINOLOGIQUE?

Texte paru dans Le Terminogramme, n° 20, Office de la langue française, 1982.

LA NORMALISATION FAVORISE-T-ELLE L'IMPLANTATION TERMINOLOGIQUE?

La réponse à cette question nécessite deux précisions préliminaires. D'abord une précision sur le sens du mot normalisation. Au Québec, l'usage que les terminologues eux-mêmes font du mot normalisation semble souvent le restreindre à ne désigner que la normalisation à caractère juridique définie aux articles 113 et 118 de la Charte de la langue française; il faut en fait distinguer le pouvoir général de normalisation terminologique reconnu à l'Office de la langue française (article 113) et les quelques secteurs, très limités, où ce pouvoir est contraignant (article 118). L'autorité morale que l'on reconnaît à l'Office de la langue française lui permet de plus de prendre des décisions de normalisation linguistique — par exemple sur la féminisation des titres — qui dépassent la simple normalisation terminologique (sur ces questions, voir Bédard et Maurais, 1983).

La seconde précision qu'il faut apporter concerne la notion d'"implantation terminologique". Il convient en effet d'y distinguer deux niveaux, celui de la langue du travail et celui de la langue générale. Cette distinction est essentielle car l'intervention sur la langue générale est beaucoup plus délicate et risque de soulever des passions alors que les forces économiques et la structure du pouvoir dans les entreprises rendent, a priori du moins, plus

facile l'implantation d'une norme terminologique et, de toute façon, poussent à l'univocité entre le terme et la notion.

La normalisation et la langue de travail

La normalisation, telle qu'elle est définie à l'article 118 de la Charte de la langue française, touche les réseaux institutionnels (l'Administration publique) et l'affichage; elle n'est pas articulée, ni structurellement ni juridiquement, à la francisation des entreprises. En effet, ces dernières, sauf dans l'affichage public et dans les contrats avec l'Administration, ne sont pas tenues par la loi d'utiliser les termes, normalisés ou non, de l'Office de la langue française.

Le rapport entre la normalisation terminologique et la francisation des entreprises pourrait être changé à la lumière d'un jugement de la Cour suprême du Canada sur certains aspects de la Charte de la langue française; ce jugement, connu sous le nom d'arrêt Blaikie, est venu remettre en question la validité de nombreux règlements québécois qui incorporent par référence des normes canadiennes ou américaines rédigées exclusivement en anglais. Selon le doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval, "si l'on considère que l'adoption par référence de normes rédigées exclusivement en anglais a pour effet d'intégrer celles-ci au règlement d'une manière tellement essentielle que c'est par ce biais que se trouvent définies les obligations des parties, on doit conclure presque forcément à

l'inconstitutionnalité de ces règlements" (Bernier, 1980:73). La traduction de ces normes techniques permettrait de franciser la terminologie à la source et faciliterait l'utilisation au travail d'une terminologie française normalisée. Une telle situation pourrait contribuer à concrétiser davantage le rôle de l'Office de la langue française dans la francisation des entreprises.

Mais, peu importe ce que l'on fera des implications de l'arrêt Blaikie, il n'en demeure pas moins qu'un meilleur ajustement entre normalisation terminologique et normalisation technique pourrait théoriquement faciliter l'implantation terminologique; en pratique cependant, le rôle du Bureau de normalisation du Québec est très marginal, les autres réseaux de normalisation au Canada sont contrôlés par les industriels ontariens et cette normalisation se fait presque uniquement en anglais, ainsi qu'il ressort du rapport de M^{e} Ivan Bernier (Bernier, 1980: 79-81; ce rapport mérite une lecture attentive car il a des incidences sur la francisation des entreprises).

Une dernière précision avant de quitter la question du rôle de la normalisation dans l'implantation du français comme langue de travail. Alors que la normalisation touche d'abord et avant tout la langue écrite, les discussions sur l'implantation terminologique — de même que les recherches qui y ont été consacrées au Québec, à l'exception peut-être de celle de Monica Heller dont

on trouvera un résumé dans LeBel-Harou, 1980 — portent presque exclusivement sur la langue parlée. Il y a là une dichotomie qu'il importe de signaler car, si l'on veut mesurer l'efficacité du travail terminologique de l'Office de la langue française en général et de la normalisation terminologique en particulier, il faut aller étudier l'implantation dans les secteurs qui sont d'abord touchés directement par l'action de l'Office: la langue des communications écrites de l'entreprise et de l'Administration, l'affichage, etc. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il devient intéressant d'aller étudier, par exemple, l'implantation de la terminologie de l'automobile dans le grand public, mais à deux conditions: en premier lieu, que cette terminologie ait été suffisamment diffusée, qu'elle atteigne le grand public; en second lieu, qu'entre la date de publication du lexique et celle de l'étude, il y ait un laps de temps suffisant pour permettre à ce nouveau vocabulaire de se diffuser (on sait très peu de chose sur le temps nécessaire pour qu'un changement terminologique s'accomplisse: d'après une étude effectuée par la firme SORÉCOM pour le compte de l'Office de la langue française et dont on trouvera un résumé dans Daoust-Blais, 1981, ce laps de temps serait de sept ans; mais signalons au passage que dans le cas d'un changement phonétique, par exemple, on évalue le temps nécessaire à une trentaine d'années, cf. Labov, 1971; toute cette question mériterait qu'on l'étudie davantage).

La normalisation peut-elle être un frein à l'implantation?

C'est lorsque l'on aborde la normalisation du point de vue de la langue générale qu'elle est le plus susceptible d'être perçue comme un frein à l'implantation. Et cela pour des raisons d'ordre méthodologique et sociolinguistique.

Du point de vue méthodologique, certaines décisions normatives sont difficiles à comprendre pour l'usager non spécialisé. Évidemment, il est juste de préciser que cet usager non spécialisé n'est pas le public qui est visé par les décisions de normalisation mais ces décisions, qui touchent d'abord les langues de spécialité, ont souvent, par ricochet, des répercussions sur la langue générale. C'est alors qu'un usager non spécialisé pourra avoir de la difficulté à comprendre la distinction qui est établie entre papier ciré et papier paraffiné (Gazette officielle du 10 mai 1980, p. 5 795) ou la remarque suivante à propos du mot personne-ressource: "L'emploi du terme personne-ressource est essentiellement ponctuel et ne restreint pas l'utilisation des termes expert et spécialiste "Gazette officielle du 8 mars 1980, p. 3 984". Une présentation plus "pédagogique" et plus simplifiée des décisions normatives aiderait à leur implantation.

Du point de vue sociolinguistique, les usagers ne comprennent pas toujours la justification de certaines décisions nor-

matives: par exemple, pourquoi, dans le domaine scolaire, remplacer finissant par sortant et rejeter prérequis? Dans ce cas, la normalisation peut être considérée comme un obstacle à l'implantation parce qu'elle crée alors un climat défavorable en désorientant les locuteurs, en accroissant leur insécurité linguistique et en suscitant des réactions négatives qui rejaillissent sur toute la politique linguistique et non seulement sur la normalisation terminologique en tant que telle. C'est que la normalisation peut alors être perçue comme une entreprise visant à augmenter le monopole linguistique d'une certaine classe: comme le souligne Bourdieu, "plus le marché est officiel, c'est-à-dire pratiquement conforme aux normes de la langue légitime, plus il est dominé par les dominants, c'est-à-dire par les détenteurs de la compétence légitime, autorisés à parler avec autorité" (Bourdieu, 1982: 64). Il est vrai que la normalisation vise d'abord les réseaux officiels de communication: l'expérience montre qu'elle doit s'appuyer sur une équipe efficace de communicateurs qui, grâce à une véritable politique de diffusion, puissent rejoindre les groupes cibles et les agents multiplicateurs dans les réseaux de communication, non seulement pour leur présenter les décisions normatives, mais aussi pour les expliquer et les justifier[1]. De cette façon, on atténuera les réactions négatives dans

---

[1] C'est de cette façon que l'on aurait pu diminuer l'impact de la célèbre question du hambourgeois, terme qui, d'ailleurs, n'a jamais été officialisé par l'OLF et que celui-ci s'est vu obligé de proposer en 1976, à la suite d'une campagne de presse qui reprochait au gouvernement libéral de l'époque de ne pas faire appliquer sa propre législation linguistique (la loi 22) dans les cafétérias gouvernementales (voir, par exemple, le Journal de Québec du 15 octobre 1976, p. 8).

le grand public. Je conclus, pour ma part, que la diffusion et l'explication des décisions normatives sont des activités au moins tout aussi importantes que l'acte même de normalisation.

Normalisation et usage

Un des grands facteurs favorisant ou non l'implantation est sans conteste la relation qu'entretient la normalisation (entendue ici au sens large et non pas uniquement au sens juridique) avec l'usage. Par définition, la normalisation suppose le choix d'une variante linguistique à l'exclusion d'une autre: elle consiste donc à imposer un usage dans certains secteurs. Si cette imposition peut se concevoir plus ou moins facilement dans des domaines très spécialisés, il faut cependant concéder que, dès que l'on déborde sur la langue générale, et si l'on n'y prend garde, il peut facilement devenir contreproductif de normaliser à contre-courant de l'usage général; or, l'évaluation que les normalisateurs font de la situation linguistique québécoise — très forte incluence de l'anglais — les amène souvent à rejeter l'usage du plus grand nombre. Il faut donc que s'instaure une dynamique entre normalisation et usage. Pourquoi alors ne pas envisager une démarche à double palier: d'abord, recommandation de certains termes et, parallèlement, utilisation d'une stratégie plus efficace de diffusion; ensuite, et seulement alors, normalisation des termes qui seront en bonne voie d'implantation? Une telle démarche aurait l'avantage de conserver à l'orga-

nisme normalisateur sa crédibilité et son autorité morale en ne voyant pas sans cesse ses décisions ignorées par la majorité des usagers.

Normalisation et variation linguistique

Le succès de la normalisation (l'implantation dans l'usage) suppose, dans un premier temps, une augmentation de la variation linguistique. En effet, aujourd'hui on ne peut plus en rester à ce que l'on pourrait appeler une conception saussurienne du changement linguistique où un terme A doit nécessairement disparaître pour faire place à un terme B (l'espace qui m'est imparti n'est pas suffisant pour me permettre de développer ce thème que j'ai, de toute façon, déjà traité ailleurs, cf. Maurais, 1982; cf. aussi Weinreich, Herzog et Labov, 1968). Le changement linguistique implique plutôt, au moins dans une période intermédiaire, une augmentation de la variation linguistique. Dans cette perspective, le rôle de la normalisation n'est pas de faire disparaître des archaïsmes, des barbarismes, des anglicismes, des régionalismes, etc., pour les remplacer par des termes officialisés mais plutôt d'augmenter la variation linguistique grâce aux variantes linguistiques normalisées qui sont proposées par les réseaux de communication formelle. Il reste néanmoins qu'à plus long terme ce type d'action pourra entraîner la disparition des variantes non valorisées. Le danger, alors, serait d'aboutir au nivellement linguistique; c'est pourquoi, ainsi que l'ont vu les membres

du Cercle linguistique de Prague (cf. Bédard et Maurais, 1983, appendices 1, 2 et 3) l'exigence — naturelle — de stabilité de la langue officielle ne doit pas viser à une uniformité totale mais à une stabilité flexible qui tienne notamment compte des exigences de différenciation stylistique et fonctionnelle.

RÉFÉRENCES

BÉDARD, Édith et Jacques MAURAIS (1983), "Réflexions sur la normalisation linguistique au Québec" dans La norme linguistique, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Éditions Robert.

BERNIER, Ivan (1980), Une politique gouvernementale en matière de normes et de règlements techniques, Étude commanditée par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

BOURDIEU, Pierre (1982), Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques, Paris, Fayard.

DAOUST-BLAIS, Denise (1981), Diffusion et utilisation de la terminologie technique de langue française dans douze entreprises québécoises, Office de la langue française, miméo.

LABOV, William (1972/1970/), "The Study of Language in its Social Context" dans Pier Paolo Giglioli, Language and Social Context, Penguin Books, p. 283-307.

LEBEL-HAROU, Lise (1980), "Exploitations à des fins terminologiques de l'étude sociolinguistique sur le processus de francisation dans une entreprise montréalaise", Terminogramme n° 5, p. 1-4.

MAURAIS, Jacques (1982), "Reforma Lexicológica en Québec: un caso de cambio lingüístico planificado", conférence prononcée au Xe Congrès mondial de sociologie, Mexico, 16-21 août 1982.

WEINREICH, Uriel, Marvin I. HERZOG et William LABOV (1968), "Empirical Foundations for a Theory of Language Change", dans W.P. Lehmann et Yakov Malkiel, Directions for Historical Linguistics, Austin et Londres, University of Texas Press, p. 95-188.

LES RÉGIONALISMES DU QUÉBEC

Exposé de la problématique

Texte présenté à la Commission culturelle de l'Association internationale des parlementaires de langue française, Jersey, 6 juin 1983.

LES RÉGIONALISMES DU QUÉBEC

Le présent texte a pour but de définir ce que les linguistes entendent par régionalismes, de présenter succinctement les principales recherches en cours au Québec sur ce sujet et de montrer l'importance nouvelle que la question des régionalismes a acquise ces dernières années.

1. Définition

On entend par régionalisme un fait de langue qui présente une extension géographique plus restreinte que le domaine d'une langue donnée: par exemple, un mot qui est utilisé au Québec mais non dans le reste des pays francophones. Dans ce cas, en plus du mot régionalisme, on utilise aussi les mots canadianisme et québécisme.

Certains faits de langue sont propres au français de la Gaspésie et de l'Acadie: ce sont les acadianismes, par exemple: violon "épinette rouge (Qc), mélèze (Fr.)" ou bonhomme couèche "siffleux (Qc), marmotte (Fr.)".

Il faut aussi noter que les anglicismes qui ne sont connus qu'au Québec peuvent être considérés comme des régionalismes.

Enfin, signalons que certains mots ne sont pas connus à la grandeur du territoire québécois: il y a donc des régionalismes de Montréal, de la Gaspésie, du Saguenay-Lac-St-Jean, etc.

2. Catégories de régionalismes

Les régionalismes peuvent être divisés en quatre grandes catégories:

a) Les régionalismes phonétiques: par exemple, lorsque les Québécois prononcent les lettres "t" et "d" comme "ts" ou "dz" dans tuque (= tsuque) ou divan (= dzivan).

b) Les régionalismes morphologiques: le plus pittoresque est peut-être l'acadianisme j'avions. On peut citer aussi l'utilisation du pluriel au lieu du singulier dans l'expression les argents. Les régionalismes morphologiques touchent donc les éléments grammaticaux.

c) Les régionalismes syntaxiques: ce sont des expressions propres à une région donnée, p. ex. parler à travers son chapeau (cette dernière expression vient d'ailleurs de l'anglais).

d) Les régionalismes lexicaux: ce sont des mots propres à une région donnée, p. ex. magasiner et poudrerie.

3. D'où viennent les régionalismes québécois?

Les principales sources des régionalismes sont les suivantes:

a) Les faits de langue propres à certaines régions de la France, notamment l'Ouest: p. ex. s'écarter "s'égarer", achaler "importuner".

b) Les faits de langue vieillis en français "central": p. ex. quérir (prononcé "cri").

c) Les faits de langue archaïques, c'est-à-dire qui ne sont plus utilisés en français "central": p. ex. à c't'heure (asteure) que l'on trouve chez Molière. Il en va de même des prononciations moé, roé, qui étaient la "norme" avant la Révolution française.

d) Les changements de sens (évolution sémantique) que certains mots ont subis au Québec. Les exemples les plus connus concernent des termes du vocabulaire marin qui ont connu une extension de sens: se gréyer (de gréer), prélart, embarquer (dans une voiture), etc.

e) Les emprunts aux langues amérindiennes et à l'inuktitut: achigan, atoca, cométique (sorte de traîneau, de l'inuktitut qometiq).

f) Les emprunts à l'anglais: sloche, fun, bum, etc. Dans certains cas, on donne à un mot français le sens d'un mot anglais qui lui ressemble: p. ex. brassière "soutien-gorge", application "demande d'emploi", patronage "favoritisme" etc. (ce sont les anglicismes sémantiques).

g) Les innovations québécoises: vivoir, magasinage, ciné-parc, etc.

4. Inventaire des travaux en cours ou récemment terminés

De nombreux travaux sur les régionalismes sont en cours dans la francophonie: pour ne donner qu'un exemple d'une recherche effectuée à l'étranger, signalons l'important Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire, projet patronné par l'AUPELF et l'ACCT dont la banque des données est située à Liège. Nous nous contenterons de décrire très brièvement les principaux travaux portant sur les régionalismes québécois.

a) L'Atlas linguistique de l'Est du Canada (ALEC), subventionné par le Conseil des Arts du Canada et le Conseil de Recherche en sciences humaines de 1969 à 1979 et publié en 1980 grâce à la collaboration de l'Office de la langue française. Il s'agit d'une enquête dialectologique visant à décrire la langue populaire. À l'aide d'un questionnaire d'environ 2 500 concepts (ou questions) portant sur la vie traditionnelle et matérielle (habitation, vêtement, nourriture, etc.), des enquêteurs spécialisés ont visité 169 villages (152 au Québec, 8 en Ontario, 9 dans les Maritimes) et ont rempli le questionnaire d'enquête à chacun des points. La recherche était coordonnée par MM. Gaston Dulong et Gaston Bergeron, de l'université Laval.

b) Le Trésor de la langue française au Québec, en cours à l'université Laval sous la direction de MM. Marcel Juneau et Claude Poirier. Le TLFQ sera un vaste répertoire lexical basé sur

un dépouillement d'archives et d'autres documents, littéraires ou non, allant du début de la Nouvelle-France jusqu'à la période contemporaine. La conception de ce dictionnaire est d'abord historique (histoire des mots, étymologie) mais on y fera une large place à l'usage contemporain. Le premier volume, d'environ 1 000 pages, est prévu pour 1983. Subventionné par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada et par le ministère de l'Éducation du Québec, ce projet s'échelonne sur une quinzaine d'années. On prévoit en tout sept ou huit volumes auxquels s'ajoutera un dictionnaire des régionalismes usuels, destiné aux élèves et au grand public.

c) L'Observatoire du français contemporain de Montréal: à la suite d'un accord avec le CNRS français, l'Université de Montréal a créé, en 1970, un Observatoire du français contemporain qui s'intègre dans le réseau des observatoires français et étrangers rattachés au Centre d'étude du français moderne et contemporain du CNRS. Les observatoires doivent faire un relevé systématique des faits linguistiques qui ne figurent pas dans les dictionnaires habituels (Robert en six volumes, Grand Larousse en dix volumes, Larousse en trois volumes, Dictionnaire du français contemporain, Petit Robert et Petit Larousse). L'Observatoire de Montréal a centré ses travaux sur le dépouillement des journaux, des revues et des oeuvres littéraires (publiées après 1945).

d) À la demande du Conseil international de la langue française, un groupe de travail a été créé au Québec pour fournir une liste de régionalismes à inclure dans les lexiques de français régionaux qui le CILF compte publier. Ce groupe, sous la direction de Robert Dubuc (Radio-Canada), a fourni une liste de 233 termes.

e) Signalons enfin qu'il se fait des recherches sur les régionalismes à Sherbrooke (vocabulaire fondamental du québécois parlé, sous la direction de MM. Normand Beauchemin et Pierre Martel) et au Saguenay-Lac-Saint-Jean (enquêtes dialectales menées par M. Thomas Lavoie). Il ne faudrait pas oublier les importants travaux d'ordre sociolinguistique (et non plus strictement dialectologique) sur la langue urbaine, spécialement sur la langue de Montréal: les recherches les plus significatives ont été effectuées sous la direction de Mmes Gillian Sankoff, Henrietta Cedergren et Claire Lefebvre; la comparaison de la langue parlée dans la Basse-Ville de Québec avec celle de Sainte-Foy a fait l'objet d'une publication de la part de Mme Denise Deshaies.

5. Les principaux ouvrages anciens

Dès la première moitié du XVIII^{e} siècle, le père Pierre-Philippe Potier effectuait une série de relevés dialectologiques (publiées entre 1904 et 1906 par la Société du parler français au Canada sous le titre Façons de parler proverbiales, tribiales, figurées, etc., des Canadiens au XVIII^{e} siècle). Vinrent ensuite, au début du XIX^{e} siècle, Jacques

Viger et sa Néologie canadienne puis les glossaires d'Oscar Dunn (1880), de Sylva Clapin (1894) et de N.-E. Dionne (1909), ce dernier comportant 15 000 entrées.

L'ouvrage ancien le plus important dans ce domaine est sans conteste le Glossaire du parler français au Canada publié en 1930 par la Société du parler français au Canada. Cette oeuvre considérable est le résultat d'une vaste enquête épistolaire menée par plus de 200 personnes à travers tout le Québec, qui ont recueilli au-delà de 2 millions d'observations très variées. Les données de ce glossaire ont été utilisées dans l'élaboration du Französisches etymologisches Wörtebuch (couramment désigné par l'abréviation FEW), vaste compilation de tous les dictionnaires patois et dialectaux, des grands dictionnaires généraux du français ancien et moderne et des atlas linguistiques de la francophonie européenne; le français d'Amérique y est donc peu représenté. Le FEW est un ouvrage dont il n'existe pas d'équivalent en aucune autre langue; il permet notamment de déterminer si un mot est vraiment un canadianisme en indiquant son aire d'utilisation (c'est ainsi qu'on peut aussi savoir de quel dialecte français tel ou tel mot québécois provient).

6. Les régionalismes et l'activité normative

En 1979, l'Office de la langue française publiait une brochure intitulée Canadianismes de bon aloi. Largement diffusée, cette publication a suscité des réserves dans certains milieux à cause d'une attitude jugée trop normative. En effet, elle ne comporte que 62 termes,

qui se répartissent en huit catégories principales: mesures, faune, flore, poissons, nourriture, politique, hiver, vêtements.

D'autre part, le directeur de l'Office de la langue française a aidé Louis-Alexandre Bélisle dans le classement en trois catégories des canadianismes figurant dans le Dictionnaire nord-américain de la langue française: 1- "les mots à proscrire"; 2- "les canadianismes familiers ou folkloriques y compris plusieurs mots anglais francisés au niveau populaire"; et 3- "les canadianismes littéraires, c'est-à-dire les particularismes considérés par l'Office de la langue française comme admissibles dans le français international".

Par la suite, l'Office a été relativement muet sur son activité normative envers les régionalismes; il faut dire que l'époque n'était guère propice à des interventions puristes de ce genre puisque sévissait la célèbre "querelle du joual".

Depuis, l'Office de la langue française s'est servi du pouvoir de normalisation que lui confère la Charte de la langue française pour normaliser ou recommander un certain nombre de québécismes, comme tabagie et rembourreur.

7. Les régionalismes dans la vie électorale et parlementaire

Si l'on consulte les publications de l'Office de la langue française, notamment le Vocabulaire des élections, on constate que la plupart des régionalismes employés dans ces domaines d'activité ont été condamnés parce qu'ils provenaient de l'anglais: caucus, Monsieur l'Orateur, honorable, comté, énumérateur, etc. Certains de ces termes sont pratiquement disparus du vocabulaire politique québécois alors qu'ils se maintiennent à Ottawa (c'est notamment le cas de Monsieur l'Orateur et d'honorable). Parmi les régionalismes entérinés par l'Office de la langue française en 1969 et publiés dans les Canadianismes de bon aloi, on trouve seulement biculturalisme et comté (au sens d'une subdivision du territoire à des fins administratives mais non au sens de circonscription électorale). En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte de la langue française, l'Office de la langue française a normalisé des termes relatifs à l'administration publique mais aucun relatif à la vie parlementaire (ce qui s'explique d'ailleurs facilement, le pouvoir contraignant de l'Office pouvant difficilement s'appliquer aux élus du peuple).

Pour généraliser, on peut dire que les régionalismes utilisés dans la langue parlementaire et administrative du Québec proviennent de la spécificité de nos institutions issues surtout du modèle britannique et de nos moeurs politiques (ex: chefferie et partisannerie).

8. Attitudes envers les régionalismes

Les locuteurs ont-ils conscience d'utiliser des régionalismes? Le caractère conscient de l'emploi des régionalismes est une question controversée. La plupart des linguistes considèrent que le caractère régional de ces mots n'est pas connu de ceux qui les emploient couramment. Cependant, cet avis n'est pas unanime et certains théoriciens interprètent ces phénomènes comme si les locuteurs étaient conscients de leur valeur de régionalisme.

Si les régionalismes sont conscients, ils participent activement à la définition du patrimoine et de ce que l'on appelle l'identité culturelle. En outre, ils font partie intégrante de ce que les linguistes appellent, depuis quelques années, le français québécois standard même si leur importance dans la définition de la norme du français québécois standard n'a pas encore été évaluée. Aussi le Conseil de la langue française a-t-il entrepris une étude sur les sentiments et les opinions des usagers à l'égard des régionalismes, sur leur attitude normative, sur l'évaluation, par les locuteurs, de l'importance des régionalismes comme élément constitutif de la norme linguistique québécoise implicite et sur la place à accorder aux régionalismes dans l'enseignement de la langue.

9. Les régionalismes font leur apparition dans les dictionnaires français généraux

Ces dernières années, les dictionnaires publiés à Paris ont commencer à introduire dans leur nomenclature un certain nombre de régionalismes. Nous mentionnerons rapidement quatre de ces ouvrages.

Le Trésor de la langue française (en cours de publication, 9 volumes parus couvrant de A à I) inclut de nombreux québécismes: on en dénombre environ 125 pour la seule lettre A.

Le Dictionnaire du français vivant contient environ 300 québécismes qu'il relègue dans une section spéciale sur les régionalismes située à la fin de l'ouvrage; n'étant pas intégrés à la nomenclature générale du dictionnaire, les québécismes, les belgicismes et les helvétismes sont ainsi marginalisés. Mais le principal reproche que l'on peut faire à cette publication, c'est de ne pas marquer le niveau de langue des québécismes et de livrer pêle-mêle des termes ou expressions comme batture, brassière, facilités, mappe, sloche, avoir la chienne, chanter le coq, à date, à la job, à pleine tête, etc., car ces divers éléments ne se situent pas au même palier linguistique.

Le Lexis (maison Larousse) se contente de reprendre les 62 termes des Canadianismes de bon aloi de l'Office de la langue française, auxquels il ne fait pas d'addition majeure si ce n'est le mot joual.

L'ouvrage de grande diffusion exemplaire pour son traitement des québécismes (malgré quelques erreurs de détail qui ont été relevées par les lexicographes québécois) est sans conteste le Petit Robert (2^{e} édition, 1978). L'objectif du Petit Robert est de présenter les termes désignant les réalités propres au Québec (institutions, coutumes, particularités géographiques) et de faire saisir par le lecteur étranger

la valeur des mots susceptibles d'être mal compris (habitant pour cultivateur, par exemple). Les réactions suscitées au Québec par la deuxième édition du Petit Robert ont amené Alain Rey, secrétaire général de la rédaction, à faire le commentaire suivant: "la polémique (...) mériterait une étude approfondie: elle illustre le caractère illusoire d'une norme unique, lorsqu'on a affaire à une langue d'usage international ou seulement très répandue. L'objectif du P.R.1 dans ce domaine est d'aider à la compréhension d'usages non centraux (...). Quelles que soient les réactions épidermiques, et en tenant compte de toutes les opinions, il s'agit de construire, à l'usage de tous les utilisateurs francophones, un modèle prudemment élargi du *français*, tenant compte du fait élémentaire et essentiel qu'on le parle à Montréal, à Liège, à Lausanne (...). Ce modèle suppose des études préalables (...), de nombreuses consultations et la collaboration des communautés concernées" (Alain Rey, 1978, "Dictionnaire et français vivant: l'expérience du Petit Robert 1978", La Banque des mots, 15, pp. 9-17).

10. Réévaluation des normes régionales

Le Conseil international de la langue française croit que l'avenir du français est lié en partie à la question des régionalismes:

"Une révision complète des positions officielles à l'égard des *dialectes français*, des *langues régionales* et des *langues nationales* — posant trois types de problèmes différents — est en cours. La conviction se répand de plus en plus que la vitalité du français est para-

doxalement liée à celle de ces trois groupes linguistiques. De l'attitude d'indifférence, pour ne pas employer le terme d'attitude repressive utilisé fréquemment aussi bien par des scientifiques que des hommes politiques, il ne suffit plus de passer à une attitude de libéralisme qui jouerait uniquement en faveur de la consolidation du statu quo: il convient de passer résolument à une promotion générale des langues régionales et nationales et de redonner droit de cité aux formes régionales du français. Tout ce qui débloque la situation de ces langues débloque dans les esprits celle du français. Autrement dit l'établissement de la "liberté linguistique" — qui suppose une action et des investissements — profitera de surcroît au français".

Le linguiste Albert Valdman remarque pour sa part que "la reconnaissance de la spécificité régionale au sein de la francophonie est en voie de faire l'unanimité tant parmi ceux qui veillent au maintien de la bonne tenue du français que parmi ceux qui se bornent à le décrire sous toutes ses manifestations" ("Normes locales et francophonie" dans Édith Bédard et Jacques Maurais, La norme linguistique, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Éditions Le Robert, 1983, p. 679). Il croit que "le fractionnement du français en une multitude de variétés mutuellement inintelligibles que craignent certains puristes et observateurs de la scène linguistique francophone est bien improbable "(ibid., p. 698) mais en Afrique noire le français pourrait se créoliser (ibid., p. 699).

Les problèmes que pose la réévaluation des régionalismes diffèrent sans doute selon qu'il s'agit des régions de langue vernaculaire française comme la Belgique, la Suisse romande et le Québec, des régions où le français est une langue vernaculaire infériorisée (Louisiane, Ontario et, à un degré moindre, Nouveau-Brunswick) et des régions de langue officielle française (où le plurilinguisme est très fort comme en Afrique noire et où le français est moins fortement implanté)*.

11. Importance prévisible des régionalismes

Les régionalismes des états de langue maternelle française comme la Belgique, la Suisse et le Québec s'imposent maintenant de plus en plus au point que les dictionnaires rédigés à Paris doivent maintenant en tenir compte. Reste maintenant à savoir quelle attitude on adoptera envers les faits de langue des autres pays de la francophonie. À cet égard, il peut être utile de comparer la situation de l'anglais; le texte suivant est un extrait d'une étude effectuée par Braj B. Kachru, spécialiste des anglais régionaux, à la demande du Conseil de la langue française:

---

* Pour avoir une idée générale de la position du français dans ces trois types de situation, on se reportera à l'article d'Albert Valdman, "Normes locales et francophonie", in Édith Bédard et Jacques Maurais, La norme linguistique, pp. 667-706.

"Si le débat sur la norme en matière d'anglais régionaux n'est pas terminé, il tend à se détourner de la codification et à devenir plus réaliste (...). De plus, tant dans les esprits que dans la pratique pédagogique, les variétés importées soutenues tendent à se voir reconnaître et défendre de plus en plus (...). Une distinction s'établit entre l'usage national et l'usage international de l'anglais, et les innovations indigènes sont maintenant perçues comme des ressources stylistiques essentielles aux différentes littératures de langue anglaise. L'opinion évolue et, de plus en plus, les variétés régionales sont considérées, non plus comme *déficientes*, mais bien comme *différentes*.

Il importe de se rendre compte que plusieurs tendances marquent la diffusion actuelle de l'anglais. En effet, comme nous l'avons indiqué plus tôt, l'anglais risque de compter bientôt plus de locuteurs le parlant comme langue acquise que comme langue maternelle. Ces locuteurs majoritaires sont de tous les niveaux; certains sont bilingues, d'autres parlent un très mauvais anglais. Cependant, chaque sous-variété joue son rôle fonctionnel. Deuxièmement, la diffusion de l'anglais est, dans une proportion croissante, l'oeuvre de ces usagers étrangers qui ont instauré des normes différentes de la PS (prononciation standard britannique) et de l'ASA (anglais standard américain). Dans certains cas, les déviations tiennent à des raisons économiques ou autres, comme l'absence de professeurs compétents et le manque de matériel pédagogique. C'est ainsi que la norme américaine ou britannique n'est jamais enseignée aux élèves qui apprennent l'anglais. Dans d'autres cas, la reconnaissance de la norme régionale sert d'antidote contre la saveur "coloniale" et "occidentale" que l'on associe à l'anglais; c'est là une façon d'exprimer ce que l'on pourrait appeler "l'émancipation linguistique". Mais il y a encore d'autres causes plus importantes. En effet, il semble que ce soit là la façon dont fonctionnent les langues; rappelons le cas du latin, qui nous a donné les langues romanes, et du sanskrit qui, malgré une codification stricte, a engendré de nombreuses variétés régionales en Asie du Sud. En outre, il est indubitable que l'apparition de nouvelles littératures de langue anglaise (littératures de contact) a contribué à la "non-normalisation" de l'anglais dans le monde. Les innovations les plus intéressantes sont le résultat de contacts de ce genre" (Braj B. Kachru, "Normes régionales de l'anglais", dans Édith Bédard et Jacques Maurais, La norme linguistique, pp. 725-726).

12. Conclusion

Depuis quelques années, il se dégage un consensus pour dire que l'avenir du français est lié à l'acceptation des variétés linguistiques régionales; mais les rapports de l'usage régional avec l'usage international du français restent encore en grande partie à approfondir. Il

ne fait toutefois pas de doute que la fixité relative du français dit "central" est maintenue par l'écrit; les usages non écrits du français, même en France, présentent une plus grande diversité. Cette constatation amène la remise en question d'une conception des régionalismes comme étant des faits marginaux et périphériques se greffant sur un tronc central. Dans cette perspective, on peut se demander si l'appellation même de régionalisme est encore pertinente ou s'il ne vaudrait pas mieux trouver une meilleure dénomination.

Jacques MAURAIS
Conseil de la langue française

LES DOMAINES D'UTILISATION DU FRANÇAIS AU QUÉBEC

Conférence prononcée à Bilbao le 24 janvier 1984.

Les domaines d'utilisation du français au Québec*

Introduction

Je vais d'abord esquisser brièvement les raisons qui ont amené trois gouvernements québécois, de trois partis politiques différents, à intervenir dans le domaine linguistique. Ces trois gouvernements ont fait chacun adopter par l'Assemblée nationale du Québec une législation linguistique.

Si le gouvernement du Québec a dû intervenir dans le domaine linguistique, c'est que le Québec est la seule des dix provinces canadiennes où la majorité de la population (82,4% au recensement de 1981) est de langue française. Dans la plupart des autres provinces, le français est en nette régression. Dans certains cas, cette régression a même été facilitée par des mesures législatives contre le français adoptées au siècle dernier ou au début de ce siècle et par les politiques du gouvernement fédéral en matière d'immigration. C'est ainsi qu'est apparue la nécessité d'affirmer d'abord le fait français dans la seule province où les francophones pouvaient disposer des leviers gouvernementaux. Cette prise de conscience a été lente mais elle s'est cristallisée au cours des vingt dernières années.

En 1963, le gouvernement fédéral créait la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Les travaux de cette commission d'enquête devaient révéler qu'au Québec les francophones se situaient au 12^{e} rang dans l'échelle des revenus, immédiatement avant les immigrants d'origine italienne et les Amérindiens; au Québec, le Canadien d'origine britannique avait un revenu supérieur de 35% à celui des Québécois francophones et, dans l'ensemble du Canada, le revenu des Canadiens anglais dépassait de 20% celui des Canadiens français.

---

* Conférence prononcée à Bilbao le 24 janvier 1984. La version espagnole paraîtra dans la revue mexicaine Semiología sous le titre "Dominios lingüísticos del francés de Québec ".

Parallèlement, les Québécois francophones prenaient de plus en plus conscience des problèmes linguistiques que créait l'immigration. En effet, les immigrants optaient majoritairement pour la langue de la minorité anglophone en envoyant leurs enfants à l'école anglaise. Un seul groupe d'immigrants, les Italiens — dont l'importance numérique mérite d'être soulignée puisqu'ils constituent le groupe d'immigrants non francophones et non anglophones le plus nombreux — a donné cependant longtemps une légère préférence au français; mais si, en 1951, 49% des Italiens envoyaient encore leurs enfants à l'école française, ce chiffre était tombé à 12% en 1967. Un comité mis sur pied par le ministère de l'Éducation du Québec arrivait en 1967 à la conclusion suivante: "Déjà, les enfants néo-canadiens sont aussi nombreux dans la population scolaire du grand Montréal que les enfants proprement d'origine anglaise: fréquentant à plus de 90% l'école de langue anglaise, ils vont apporter demain leur renfort à l'élément d'origine britannique: c'est eux qui conserveront et qui accroîtront le caractère anglophone de Montréal" (cité dans Bouthillier et Meynaud, 1972: 701). Et, en 1969, trois démographes de l'Université de Montréal publiaient dans un grand quotidien un article où ils prévoyaient le déclin du français à Montréal (Charbonneau, Henripin et Légaré dans Le Devoir, 4 novembre 1969); la situation semblait d'autant plus préoccupante que la région métropolitaine de Montréal regroupe les deux tiers de la population du Québec. Et la conclusion qui en était spontanément dégagée était la suivante: la bataille du français serait perdue ou gagnée à Montréal.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la crise scolaire de 1969 qui a été très importante parce qu'elle a fait comprendre à l'ensemble de la population du Québec qu'il n'était pas logique d'obliger les enfants des immigrants à fréquenter l'école de la majorité française si la langue de travail dans l'industrie devait demeurer l'anglais; il fallait que l'apprentissage du français soit de plus en plus perçu comme une nécessité socio-économique.

Pour résumer brièvement les objectifs de la politique linguistique québécoise, on peut dire qu'elle porte sur les points suivants: plus grande utilisation du français au travail et gestion des affaires en français, école française obligatoire pour tous sauf pour les membres de la communauté anglophone historique du Québec, affichage français pour donner au Québec un "visage français", accession de francophones à des postes de commande dans l'entreprise et droit reconnu à tous les Québécois d'utiliser le français dans la vie publique.

1.

Après cette introduction, je peux maintenant aborder le sujet que l'on m'a demandé de traiter, les domaines d'utilisation du français au Québec, en commençant par la langue de travail, dont on aura deviné, par ce qui précède, toute l'importance qu'elle revêt dans la politique linguistique.

Les travaux de la Commission d'enquête mise sur pied en 1968 par le gouvernement du Québec pour étudier la situation de la langue française (Commission Gendron) ont montré que la domination de l'anglais dans le milieu de travail était bien réelle. La Commission résumait ainsi la situation: "Le français n'apparaît utile qu'aux francophones. Au Québec même, c'est somme toute une langue marginale, puisque les non-francophones en ont fort peu besoin, et que bon nombre de francophones, dans les tâches importantes, utilisent autant et parfois plus l'anglais que leur langue maternelle" (Rapport Gendron, 1972: I, 111). En un mot, le français était la langue des basses tâches et des petits revenus et non la langue de l'accession aux tâches supérieures et aux revenus qui en résultent.

Mais, avant que la Commission Gendron publie les résultats qui viennent d'être cités, le gouvernement du Québec avait, en 1969, déjà donné à l'Office de la langue française, un organisme gouvernemental qui existait depuis 1961, le mandat de "conseiller le gouvernement sur toute mesure législative ou administrative qui pourrait être adoptée pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées au Québec" (article 14b de la loi 63 de 1969). C'est pour accomplir ce mandat que l'Office de la langue française allait mettre sur pied des mécanismes administratifs d'implantation du français qui seraient partiellement utilisés dans la législation linguistique de 1974 et plus largement dans la Charte de la langue française de 1977.

Mais pour arriver à déterminer quels étaient les processus de gestion d'un changement linguistique dans l'entreprise, il a fallu commencer par des expériences pilotes: la raffinerie de l'Aigle d'Or à Saint-Romuald près de Québec, l'usine de Québec de la Compagnie générale électrique et les mines Cartier à Fermont. Pour venir s'établir au Québec, la raffinerie de l'Aigle d'Or avait besoin d'une subvention, que le gouvernement lui accorda à condition que la langue de travail soit le français: l'usine a donc fonctionné en français dès le début. Ces expériences ont montré qu'un programme de francisation pouvait être géré comme n'importe quelle autre activité de l'entreprise, comme par exemple un changement de procédé de fabrication, sans arrêt ni ralentissement de la production mais avec les phénomènes sociopsychologiques reliés au changement, y compris la résistance au changement. On a pu aussi constater lors de ces essais de francisation que les plus grosses entreprises auraient un effet d'entraînement sur les moyennes et petites entreprises: la loi de 1974 et celle de 1977 retiendront cette constatation et obligeront d'abord les entreprises de plus de 100 employés à se franciser.

Ces expériences pilotes ont aussi montré qu'il fallait commencer par faire une description linguistique de l'entreprise à franciser. On a ainsi pu mettre au point un questionnaire d'analyse linguistique de l'entreprise. La Charte de la langue française de 1977 oblige toutes les entreprises de plus de 50 employés à remplir ce questionnaire. Les principaux points de l'analyse linguistique sont: les communications écrites à l'intérieur de l'entreprise, les communications orales lors de réunions, les communications écrites avec les entreprises situées hors du Québec, les formulaires, les manuels de formation et de référence, la langue utilisée dans l'affichage interne, la langue utilisée dans la publicité, la politique de l'entreprise sur l'enseignement de la langue seconde à ses cadres et aux autres employés, les exigences linguistiques pour l'engagement, la promotion et la mutation des employés, l'utilisation de la terminologie française à l'intérieur de l'entreprise, le volume de la traduction de l'anglais vers le français et du français vers l'anglais, etc.

Une fois l'analyse linguistique faite, l'entreprise doit négocier un programme de francisation avec l'Office de la langue française. Pour reprendre les termes de la loi (art. 141), "les programmes de francisation ont pour but la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise. Ce qui comporte: a) la connaissance de la langue officielle (du français) chez les dirigeants, les membres des ordres professionnels et les autres membres du personnel; b) l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée; c) l'utilisation du français comme langue du travail et des communications internes; d) l'utilisation du français dans les documents de travail de l'entreprise, notamment dans les manuels et les catalogues; e) l'utilisation du français dans les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public; f) l'utilisation d'une terminologie française; g) l'utilisation du français dans la publicité; h) une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée."

Pour réaliser ces objectifs de francisation, il fallait que les entreprises disposent de la terminologie française particulière à leur domaine. Au début, l'État a pensé être capable de prendre en charge tout l'aspect terminologique de la francisation des entreprises; on a alors entrepris des travaux terminologiques portant sur l'industrie minière, l'industrie textile, l'automobile, la métallurgie, les pâtes et papiers, etc., en collaboration avec des industries françaises dans le cadre d'un programme de coopération entre la France et le Québec. Mais on s'est vite aperçu qu'il faudrait un important budget et un grand nombre de terminologues si l'on voulait mener ces travaux à terme dans un délai raisonnable. On en est donc venu, dans une deuxième étape, à partager les tâches de la façon suivante: l'entreprise prend à sa charge la confection des lexiques pour sa terminologie technique spécifique et l'État s'engage, pour sa part, à fournir la terminologie "de tronc commun", c'est-à-dire la terminologie liée à des activités que l'on retrouve dans presque toutes les entreprises, par exemple la gestion du personnel, la plomberie, la soudure, etc. C'est ainsi que l'État a publié quelque 120 lexiques spécialisés et a mis sur pied une banque informatisée de terminologie. La Banque de terminologie du Québec comprend aujourd'hui près d'un milion de fiches anglais-français; la Banque de terminologie procède aussi à l'inventaire permanent de tous les travaux de terminologie en cours ou déjà terminés au Québec et en France: à ce jour, plus de 30 000 titres d'ouvrages terminologiques sont recensés, tous avec l'indication de la bibliothèque ou de l'organisme privé ou public où on peut aller les consulter.

Depuis un an, l'État a commencé à réduire sa contribution à l'élaboration des lexiques spécialisés - ce qui ne touche pas la Banque de terminologie dont le rôle demeure essentiel à la francisation. Mais les entreprises ont commencé à se regrouper par secteur pour élaborer elles-mêmes la terminologie dont elles ont besoin: l'Office de la langue française les assiste en vue surtout d'uniformiser les méthodes de travail car les résultats de tous ces travaux devront être stockés dans la

Banque de terminologie du Québec. Parmi les secteurs où de tels regroupements d'entreprises ont eu lieu, on peut citer: la brasserie, l'imprimerie et l'édition, le tabac, l'hôtellerie, la fabrication des lampes, la commercialisation du pétrole, les produits de la pêche, etc.; certains de ces travaux sont déjà terminés et ont donné lieu à la publication de lexiques.

Après avoir décrit les processus administratifs de francisation des entreprises, il me faut ajouter que deux types d'entreprises peuvent bénéficier d'ententes particulières avec l'Office de la langue française quant à leur programme de francisation: les sièges sociaux et (depuis peu) les centres de recherche. Le but de cette dérogation est bien évident: conserver au Québec les emplois liés à l'innovation technologique et à la prise de décision, deux types d'emploi reliés au dynamisme de l'économie et qui entraînent des salaires élevés.

Qu'en est-il aujourd'hui de la francisation des entreprises? Pour répondre à cette question, il faut commencer par dire que la Charte de la langue française ne s'applique que depuis six ans, puisqu'elle a été adoptée en 1977. Durant ce laps de temps, on a surtout procédé à l'organisation administrative de la francisation: plus de 97% des entreprises employant plus de 50 personnes (3 474 sur 3 590) ont procédé à leur analyse linguistique et plus de 87% d'entre elles ont élaboré un programme de francisation approuvé par l'Office de la langue française. Cependant, les sièges sociaux sont peu touchés par la francisation: le fait mérite d'être noté parce que les sièges sociaux constituent des postes de commande. D'autre part, si on laisse de côté pour l'instant l'aspect administratif de la francisation (qui est un succès sur papier), et que l'on essaie de voir la situation réelle du français dans les entreprises québécoises, une étude récente du Conseil de la langue française nous porte à croire que la francisation ne s'est pas faite à tous les niveaux et que le français reste

encore associé aux tâches d'exécution par opposition à l'anglais, langue de commande et de contrôle. Il y a malgré tout des progrès qu'il faut signaler: le français est maintenant plus utilisé dans les communications écrites; le progrès est surtout marquant dans le choix de la langue que l'on utilise pour remplir les formulaires. Pourtant, il semble bien que nous sommes encore dans la situation diglossique qui prévalait dans l'entreprise avant l'adoption de mesures législatives.

2.

Le deuxième domaine d'utilisation du français que j'aborderai est celui des commerces et des services publics (c'est-à-dire, par exemple, les services de santé). Il n'y a pas si longtemps, il était très difficile pour un francophone de se faire servir en français dans certains grands magasins de l'ouest de Montréal, secteur où se concentrent les anglophones. En 1971, la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques avait fait effectuer une étude sur la langue du service à la clientèle dans les commerces et les services publics; en 1979, le Conseil a procédé à une autre étude de la situation. La comparaison entre ces deux enquêtes montre que la situation n'a guère évolué: il y a quand même une légère diminution de l'impossibilité de se faire servir en français (4,2%) et un accroissement (8,7%) des difficultés des anglophones à se faire servir en anglais (Bouchard et Beauchamp-Achim, 1980: 78). On peut estimer que les difficultés accrues auxquelles les anglophones font face pour obtenir des services dans leur langue sont normales dans la mesure où il s'agit des répercussions de l'affirmation du droit de la majorité dans un domaine où la domination de l'anglais n'avait aucun rapport avec le poids démographique réel de la communauté anglophone du Québec.

Mais l'affirmation du français dans ce domaine — la Charte de la langue française dit que "les consommateurs de biens ou de services ont le droit d'être informés et servis en français" (art. 5) — se heurte à un obstacle majeur: les francophones eux-mêmes. En effet, près de la moitié (47,2%) des francophones poursuivent la conversation en anglais lorsqu'ils ont abordé en anglais dans un commerce ou un service public au lieu d'exiger, comme ils en ont le droit, que les services leur soient offerts dans leur langue. Il semble donc que la situation ne pourra évoluer en faveur du français que si les consommateurs francophones sont plus conscientisés, plus disposés à revendiquer leurs droits.

3.

J'aborderai maintenant un secteur où l'affirmation du français s'est faite dans le milieu des années 60, donc avant les législations linguistiques majeures des années 70: il s'agit de l'étiquetage. En 1922, un rapport sur l'anglicisation préparé par l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française disait textuellement: "... nos épiceries, nos pharmacies et nos magasins sont des repaires d'anglicisation: 95% des étiquettes sont anglaises" (cité dans Bouthillier et Meynaud, 1972: 430). La pression des consommateurs a amené les industriels à apporter certaines améliorations mais il fallut attendre 1967 pour qu'un règlement du ministère de l'Agriculture rende obligatoire la présence du français sur l'emballage des produits alimentaires et agricoles. Cette obligation, qui a été reprise dans la loi 22 de 1974 et dans la loi 101 de 1977, ne vise pas qu'à assurer le statut du français dans ce domaine, elle vise aussi à protéger le consommateur, et se conforme ainsi aux décisions d'un organisme international comme le Codex alimentarius qui recommande l'étiquetage des produits dans la langue du consommateur et non dans la langue du producteur. Après une quinzaine d'année d'application de ce règlement, on constate que le français est maintenant présent sur la très grande majorité des étiquettes. Celles-ci sont pour la plupart bilingues par suite

des contraintes du marché canadien: mais le bilinguisme et le multilinguisme ne sont pas interdits dans l'étiquetage pour autant qu'aucune autre langue ne l'emporte sur le français.

Au cours des deux dernières années, la Commission de protection de la langue française a reçu 788 plaintes relatives à l'étiquetage: 10% de ces plaintes visaient des produits en provenance des autres provinces canadiennes, 87% concernaient des produits importés de l'étranger et seulement 3% des plaintes touchaient des produits fabriqués au Québec, ce qui montre que les industriels québécois se conforment très largement à cet objectif de la législation linguistique.

4.

Le quatrième domaine d'utilisation du français dont je parlerai sera l'affichage.

Pendant longtemps, et non seulement dans les grandes villes, l'affichage commercial se faisait principalement sinon uniquement en anglais. Le fait pouvait à la rigueur s'expliquer au XIX^{e} siècle lorsque Montréal comprenait 55% d'anglophones et Québec 45% (vers 1850). Mais l'urbanisation qui a amené beaucoup de francophones à Montréal n'a pas eu de résultats immédiats sur le "visage français" de cette ville.

En 1974, la loi 22 obligeait à ce que l'affichage soit en français ou en français et en une autre langue. En pratique, cela voulait dire que l'on passait d'un stade où primait l'unilinguisme anglais, surtout à Montréal et dans les régions frontalières, à un stade de bilinguisme. Puis, en 1977, la Charte de la langue française imposait l'unilinguisme français dans l'affichage, avec cependant des exceptions pour les "activités culturelles d'un groupe ethnique particulier", auquel cas "l'affichage public peut se

faire à la fois en français et dans la langue de ce groupe ethnique" (art. 61); la même exception vaut pour "les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier" (art. 62) et pour les "messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire" s'ils émanent d'associations à but non lucratif (art. 59).

Un sondage mené en 1979 pour le compte du Conseil de la langue française (Bouchard et Beauchamp-Achim, 1980: 125) a montré que 66% des francophones appuyaient la politique du gouvernement en matière d'affichage. Cependant, peut-être à la suite de la campagne menée dans les médias anglophones du Québec, du Canada et même des États-Unis, en 1983 il n'y avait plus que 48% des francophones en faveur de l'unilinguisme français dans l'affichage et, à Montréal, 57% des francophones étaient contre cette politique. Le gouvernement a d'ailleurs proposé à l'Assemblée nationale en novembre 1983 des assouplissements à ce chapitre mais ces assouplissements se feront par voie règlementaire et le texte du nouveau règlement n'est pas encore connu. On peut cependant affirmer que, dans ce secteur, l'unilinguisme français sera maintenu pour l'essentiel.

Quel est le degré de succès de cette politique? Une enquête effectuée en août 1983 dans le centre-ville de Montréal par la Commission de protection de la langue française a montré que 70% des affiches étaient unilingues françaises, 5% étaient unilingues anglaises et 25% étaient bilingues. S'il restait encore 25% d'affiches bilingues, c'est sans doute parce que les commerçants pensaient que, à la suite des pressions de l'opinion publique, le gouvernement ferait marche arrière et reviendrait au bilinguisme: ils ont donc préféré attendre plutôt que de modifier inutilement leurs enseignes.

5.

Qu'en est-il maintenant de la place du français dans les médias électroniques? La radio française existe au Québec depuis 1922: quant à la télévision française, elle a été inaugurée en 1952. On estime aujourd'hui que les réseaux français et anglais de télévision de Radio-Canada rejoignent presque 100% des foyers québécois. La couverture du territoire est analogue pour la radio.

D'autre part, il faut noter qu'environ 27% des Québécois francophones sont abonnés à la télévision par câble (Beauchamp et Bouchard, 1982: 90). La câblodistribution permet d'avoir accès à plusieurs stations de télévision qui autrement ne seraient pas disponibles par suite d'accidents de terrain ou d'un trop grand éloignement. En général, les foyers abonnés reçoivent quatre chaînes en français, deux chaînes canadiennes-anglaises et quatre chaînes américaines. C'est donc dire que le câble facilite la pénétration de la télévision de langue anglaise dans des régions qui, jusqu'à ces dernières années, n'avaient pas de télévision anglaise ou n'avaient accès qu'au réseau anglais de Radio-Canada. C'est ainsi que de 1971 à 1979, la présence de la télévision américaine a augmenté de 8% au Québec; aujourd'hui, les adultes francophones consacrent près du tiers de leur temps d'écoute à la télévision anglaise et, en région frontalière, ce chiffre atteint même les 45%.

Ces données ne sont pas inquiétantes à court terme puisque les francophones ont accès à plusieurs services de télévision en français — même si, il faut bien le dire, les services en langue anglaise sont plus nombreux. Cependant, on peut se demander si cette situation n'aura pas des répercussions négatives à plus long terme, par exemple sur l'implantation du français comme langue de travail: quelle sera, en effet, la motivation des francophones à travailler dans leur langue s'ils regardent

de plus en plus la télévision de langue anglaise? La législation linguistique québécoise ne touche pas les médias électroniques mais ce secteur des communications mérite néanmoins de retenir l'attention des observateurs de la scène linguistique car il pourrait entraîner, à la longue, un changement des attitudes envers la francisation.

6.

Le Conseil de la langue française du Québec a consacré beaucoup d'énergie à la question de l'utilisation du français dans les sciences et ce sera le sixième point que je traiterai. Pourquoi cet intérêt? On peut y voir plusieurs causes sans doute mais j'en retiendrai deux.

Premièrement, il est bien connu que, sauf de très rares exceptions, les langues meurent progressivement, en perdant peu à peu leurs registres d'utilisation: elles sont chassées de l'administration, des affaires, elles sont de moins en moins utilisées comme véhicules de la création culturelle pour se réfugier dans le folklore, elles disparaissent des villes et, finalement, ne sont plus parlées que par des populations rurales isolées et éloignées des centres urbains. L'irlandais et le gaélique sont des exemples bien connus de cette situation. C'est pour cette raison que nous croyons nécessaire d'affirmer la vitalité de la recherche scientifique en français; l'abandon de ce registre d'expression n'aurait d'ailleurs pas les mêmes effets en France qu'au Québec: le passage progressif du français au statut de langue régionale ne le ferait sûrement pas disparaître d'Europe mais, en Amérique du Nord, les rapports démographiques sont beaucoup plus défavorables au français et une telle "régionalisation" aurait sûrement un impact négatif sur la francisation du Québec. Évidemment cet effet négatif ne se ferait sentir qu'à long terme: le danger n'est pas pour demain. Mais, puisque le gouvernement du Québec a confié au Conseil de la langue française le mandat de surveiller l'évolution de la situation linguistique, nous estimons que l'utilisation du français dans les sciences est un des éléments de prospective les plus importants et que, si nous attendons trop, il sera trop tard pour agir.

Deuxièmement, tant que le français ne sera pas parvenu à au moins stopper son recul face à l'anglais — en dix ans, il y a eu, en France même, une réduction de 30% des textes scientifiques publiés en français (cf. Amyot et Lapointe, 1982: 155) —, l'anglais continuera à être perçu, au Québec, comme la seule langue de la science et des transferts technologiques. Cet élément a bien sûr un impact sur la francisation des entreprises car il contribue au maintien de la situation diglossique qui y prévaut encore à l'heure actuelle, malgré la législation linguistique.

Parmi les actions entreprises à ce sujet par le Conseil de la langue française, je mentionnerai brièvement l'organisation d'un colloque international à Montréal en 1981, patronné par un comité qui comprenait cinq prix Nobel; plus de 300 scientifiques ont pris part à ce colloque qui a aussi attiré l'attention des autorités gouvernementales du Québec, du Canada et de la France. Le colloque a permis de déboucher sur quelques propositions concrètes, notamment la mise sur pied d'une revue internationale francophone de biologie et de médecine dotée d'un comité de lecture vraiment international qui lui permette de se comparer avantageusement aux revues analogues de langue anglaise (on sait que le comité de lecture est le point le plus déficient de bien des revues scientifiques françaises: peu d'étrangers y sont représentés et la sélection des articles ne se fait pas toujours uniquement à partir de critères scientifiques).

Il y a des espoirs d'améliorer la situation en sensibilisant davantage les scientifiques et en leur donnant des moyens de faire connaître leurs travaux en français (sur ces questions, cf. Amyot et Lapointe 1982).

7.

Vous serez peut-être surpris que, jusqu'à présent, je n'aie pas encore parlé à fond du domaine scolaire et que je n'y aie fait que deux ou trois brèves allusions. C'est que chez nous le problème ne se pose pas en termes de revendications pour obtenir des écoles dans notre langue maternelle: il s'agit là de concessions que le conquérant anglais a dû faire il y a longtemps pour éviter que les francophones du Canada ne rejoignent les rangs de la Révolution américaine. La constitution canadienne de 1867 garantit l'existence de commissions scolaires et d'écoles catholiques, ce qui à l'époque signifiait en pratique des écoles où l'enseignement se ferait en français; parallèlement, la Constitution garantissait un réseau scolaire protestant au Québec, donc de langue anglaise. Par la suite, le droit à des écoles françaises a été dénié aux francophones du Manitoba et de l'Ontario notamment mais il n'a jamais été remis en cause au Québec.

Le problème scolaire québécois tire son origine du fait que, surtout à partir de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les immigrants choisissaient massivement d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise de sorte que la minorité de langue anglaise accroissait ses effectifs alors que la majorité française perdait de l'importance. En 1971-1972, 85% des enfants d'immigrants étaient inscrits à l'école anglaise; les inscriptions dans les écoles anglaises atteignaient les 16% de la population scolaire totale alors que la communauté anglaise ne représente pas 12% de la population du Québec ces chiffres peuvent paraître peu élevés mais il ne faut pas oublier que les anglophones et les immigrants se concentrent dans la région de Montréal. La situation est apparue dans toute son ampleur lorsque l'on s'est rendu compte du grand nombre de francophones qui fréquentaient l'école anglaise: 25 000 en 1972, 31 000 en 1974 (St-Germain, 1980: 87). À la veille

de l'entrée en vigueur de la loi 22, le tiers des élèves qui étudiaient en anglais n'étaient pas de langue maternelle anglaise. En 1979, dans une région aussi française que Trois-Rivières (97% de la population est de langue maternelle française) et après cinq ans d'application de législations linguistiques, la clientèle des écoles anglaises était encore composée, pour la moitié, de francophones. Ce qui revient à dire que, dans plusieurs cas, ce sont les francophones eux-mêmes qui assurent la survie des écoles anglaises (cf. Conseil de la langue française, 1980: 2 et 10).

Il ne faudrait toutefois pas déduire de ce qui précède que l'objectif de la Charte de la langue française soit de faire disparaître les écoles anglaises. L'objectif serait plutôt que ces écoles soient véritablement celles de la communauté anglophone et que, en n'admettant que les anglophones, elles ne contribuent plus à diminuer le caractère français du Québec. Il n'a jamais été question de réduire les droits de la communauté anglaise à ses écoles primaires et secondaires, à ses collèges et à ses trois universités. Les restrictions pour l'accès à l'enseignement en anglais ne touchent que les non-anglophones et seulement aux niveaux primaire et secondaire. Le libre choix de la langue d'enseignement existe pour le niveau collégial et pour l'université et ce, pour tous les citoyens du Québec et pour tous les immigrants.

Conclusion

Je dégagerai, en conclusion, quelques caractéristiques de l'aménagement linguistique tel qu'il se pratique au Québec.

1. La question linguistique s'est progressivement dépolitisée. Le fait a été particulièrement évident l'automne dernier lorsque le gouvernement a convoqué une commission parlementaire pour réexaminer la question

linguistique à la lumière de six ans d'application de la Charte de la langue française. Il en est ressorti que les deux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale s'entendaient sur la plupart des objectifs de la Charte même si des divergences pouvaient se manifester notamment sur l'affichage et sur l'accès à l'école anglaise.

Cette dépolitisation est importante si l'on veut éviter que la politique linguistique ne change avec chaque gouvernement.

2. Il n'est pas possible de régler la question du rapport entre le français et l'anglais au Québec à partir d'une solution territoriale à la suisse, c'est-à-dire en compartimentant rigidement les territoires d'utilisation des langues. La solution québécoise est le fruit de tâtonnements, de compromis, mais aussi le résultat d'analyses sérieuses et scientifiques. Par exemple, l'affichage doit se faire uniquement en français, mais il y a des compromis, c'est-à-dire des exceptions. Un autre exemple: les anglophones en provenance des autres provinces du Canada n'auront le droit de fréquenter l'école anglaise au Québec que si les provinces anglaises accordent à leurs minorités françaises le même traitement de faveur dont jouit la minorité anglaise du Québec.* Un dernier exemple: la réglementation sur le rapport entre les langues dans les sièges sociaux a été élaborée après une étude de ce qui se pratiquait dans d'autres pays.

3. La langue peut sembler, au Québec, très bureaucratisée: il y a, en effet, plus de 400 fonctionnaires qui s'occupent de l'application de la Charte de la langue française. Cependant, l'application de la Charte se fait presque sans heurts: la très grande majorité des entreprises se conforme à la loi. Malgré les milliers de plaintes

---

* N.B.: Cet aspect est, depuis, devenu caduc à la suite d'une décision de la Cour suprême du Canada.

(environ 15 400) portées contre des entreprises, la Commission de protection de la langue française n'a recommandé au ministère de la Justice d'entreprendre des poursuites que dans 53 cas; le ministère de la Justice, quant à lui, n'a effectivement entrepris des poursuites que dans 18 cas. Jusqu'à présent, les tribunaux ont statué sur 11 de ces poursuites: une entreprise a été acquittée, neuf firmes se sont vu imposer des amendes variant entre 25 $ et 50 $ et une autre a été condamnée à deux amendes de 500 $. La plupart des poursuites ont trait à l'affichage public, à la raison sociale et à la langue employée dans les formulaires et bons de commande (cf. La Presse, 28 novembre 1983, p. A-11).

4. Une lecture superficielle de la Charte de la langue française pourrait laisser croire que l'unilinguisme français prévaut maintenant au Québec, avec des exceptions pour protéger les droits historiques de la communauté anglophone. Cependant, tel n'est pas le cas: en effet, la Cour suprême du Canada a déclaré certains articles inconstitutionnels. Par exemple, la Charte aurait voulu faire du français la seule langue officielle de l'Assemblée nationale et obliger les personnes morales à plaider en français devant les tribunaux: ces deux points ont été déclarés inconstitutionnels. Malgré les principes de la Charte, le bilinguisme officiel continue donc dans certains secteurs; de plus, l'État s'est toujours engagé à offrir des services en anglais aux personnes physiques et il ne faut surtout pas oublier que plusieurs articles de la Charte permettent l'utilisation d'une autre langue à côté du français, c'est-à-dire en pratique de l'anglais. En fait, il n'y a qu'un domaine où l'unilinguisme français est obligatoire, c'est l'affichage et, encore là, il y a des exceptions. L'affichage est important parce que c'est ce qui permettra de redonner au Québec un "visage français". L'affichage est aussi important en tant que symbole: il est, d'abord et avant tout, le symbole, visible de tous, que le changement linguistique est possible.

5. La principale caractéristique de l'aménagement linguistique au Québec résulte d'un consensus qui s'est dégagé dès la fin des années 60: c'est la primauté accordée à la langue de travail, véritable pivot de toute la francisation. Notre expérience nous montre que le français ne s'épanouira que s'il offre à ceux qui le parlent des avantages matériels suffisants, car on sait maintenant qu'une langue ne se défend pas uniquement sur le plan culturel. Je crois en avoir dit déjà suffisamment pour ne pas insister davantage sur cette question.

6. La situation québécoise montre que le changement linguistique est possible s'il s'accompagne d'une promotion sociale. La Charte de la langue française en effet oblige à "l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée" (art. 141b): c'est ce que l'on appelle la francophonisation. La francophonisation, c'est donc le moyen d'assurer la promotion sociale et économique des francophones tout en assurant la francisation. À l'heure actuelle, le secteur le plus "francophonisé", l'Administration publique, est aussi le plus francisé.

7. La Charte de la langue française a entraîné un grand choc psychologique pour la communauté anglaise du Québec: celle-ci, qui s'était toujours définie comme la majorité canadienne, a dû se redéfinir comme minorité et se voit progressivement coupée de l'apport des groupes immigrants — Italiens, Grecs, etc. — qui venaient grossir ses rangs. Mais on peut se demander si, au fond, la Charte de la langue française, au lieu de définir les rapports entre une majorité et une minorité, ne cherche pas plutôt à définir les rapports entre deux majorités au Québec même: une majorité numérique, les francophones, et une majorité économique, les anglophones; les francophones, majoritaires numériquement au Québec, sont économiquement et numériquement minoritaires dans l'ensemble canadien alors que les anglophones, minoritaires numériquement au Québec,

constituent la majorité à la fois numérique, économique et politique au Canada. La revendication linguistique débouche sur le problème de la distribution du pouvoir.

En terminant, je me contenterai de souligner le fait que l'aménagement linguistique est une activité qui doit tenir compte de plusieurs contraintes, contraintes historiques, contraintes constitutionnelles, contraintes sociologiques, contraintes économiques, etc., de sorte qu'aucune expérience d'aménagement linguistique n'est directement "exportable". Cependant, le caractère pragmatique de l'aménagement linguistique québécois est un élément qui, me semble-t-il, devrait retenir l'attention des pays aux prises avec la définition des rapports entre deux ou plusieurs langues.

Jacques Maurais
Conseil de la langue française

Références

AMYOT, Michel et Gérard LAPOINTE (1982), "Le français dans la science et la technologie: une décennie de déclin, un avenir incertain", La banque des mots 151-160

BEAUCHAMP, Sylvie et Pierre Bouchard (1982), Le français et les médias, Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française" nº 11.

BOUCHARD, Pierre et Sylvie BEAUCHAMP-ACHIM (1980), Le français, langue des commerces et des services publics, Le point de vue de la clientèle, Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française" nº 5.

BOUTHILLIER, Guy et Jean MEYNAUD (1972), Le choc des langues au Québec 1760-1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec.

CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1980), Consultation régionale, Trois-Rivières, dossier d'information, Québec, Conseil de la langue française, Notes et Documents nº 2.

Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (1972), Québec, Éditeur officiel, 3 vol.

SAINT-GERMAIN, Claude (1980), La situation linguistique dans les écoles primaires et secondaire, 1971-1972 à 1978-1979, Québec, Conseil de la langue française, "Dossiers du Conseil de la langue française" nº 3.

Textes législatifs: L.Q. 1969 c. 9 (loi 63), L.Q. 1974 c. 6 (loi 22), L.Q. 1977 c. 6 (loi 101).

LA NORME DU FRANÇAIS DANS LES ANNÉES 80

Texte préparé dans le cadre du symposium international "Problèmes de glottopolitique", Rouen, 20-23 septembre 1984.

LA NORME DU FRANCAIS DANS LES ANNÉES 80

Introduction

Plutôt que d'envisager la question de la norme du français dans les années 80 d'un point de vue théorique, nous allons considérer certains aspects pratiques de l'utilisation et de l'enseignement du français au Québec, principalement à partir des recherches effectuées par le Conseil de la langue française; nous allons aussi faire état des débats suscités par les activités des commissions ministérielles de terminologie, particulièrement celle de l'Office de la langue française, qui ont été qualifiées de "néo-puristes".

1. La maîtrise du français standard et la francisation des entreprises

Comme on le sait, la politique linguistique du Québec a surtout été concentrée sur la francisation des entreprises (à ce sujet, cf. Corbeil, 1980 et Maurais, 1984a). Ces dernières affirment avoir beaucoup investi dans le processus de francisation: selon certaines estimations (cf. Éconosult, 1980: 25), ces investissements seraient de l'ordre de 0,5 % de leur budget, ce qui représente tout de même des sommes assez importantes[1].

[1] L'étude d'Éconosult (1980) tend à montrer que les entreprises récupèrent cet investissement sous la forme, notamment, d'un rendement accru de la part des travailleurs francophones.

Pour mener à bien son programme de francisation, l'entreprise doit pouvoir recruter un personnel francophone qui maîtrise bien sa langue maternelle; or, tel ne serait plus le cas à l'heure actuelle, du moins s'il faut en croire le mémoire présenté à l'Assemblée nationale par l'Association des conseils en francisation du Québec (cette association regroupe les artisans de la francisation dans les grandes entreprises)[2]:

> "Nous croyons fermement qu'à la lumière de notre expérience pratique de l'implantation des programmes de francisation dans les entreprises, nous sommes en mesure d'aborder cette question (de l'enseignement du français) sous l'angle particulier de la francisation de la langue du travail, du commerce et des affaires. Nous sommes de plus en plus convaincus, en effet, que cette "irréversibilité" de la francisation, tant souhaitée par les instances gouvernementales, passe par une amélioration accrue et accélérée de l'enseignement du français oral et écrit à l'école, au collège et à l'université. Jamais, par ses propres moyens, l'entreprise ne réussira à combler les lacunes graves accumulées pendant toutes ces années d'études dépourvues de toute préoccupation des notions fondamentales de l'expression orale et écrite dans une langue, quelle qu'elle soit. Les entreprises ne sont pas des écoles de langues, ni des écoles de rattrapage orthographique et syntaxique. À la rigueur, l'entreprise peut accepter une mission de perfectionnement professionnel axé sur l'acte professionnel lui-même dans des situations réelles et pratiques, ce que ne peut dispenser ni l'école, ni l'université. L'entreprise peut également aider l'employé à parfaire les notions et la terminologie propres au domaine d'activité de l'entreprise, mais l'entreprise n'a pas comme rôle d'enseigner comment on écrit les mots d'usage courant, comment on construit une phrase ou un paragraphe, bref comment on

---

[2] On trouvera un diagnostic analogue dans Éconosult (1980: V, 21-22).

> exprime une idée, verbalement ou par écrit, ni en français, ni en anglais. Si certaines entreprises le font actuellement, il faut que ce soit une situation d'exception et que l'on prenne sans délai les mesures qui s'imposent pour que l'entreprise cesse bientôt de remplir un rôle qui appartient au ministère de l'Éducation: l'enseignement de la langue."

Évidemment, ce phénomène n'est pas propre au français du Québec. Au canada, les entreprises émettent le même jugement sur l'enseignement de l'anglais, ainsi qu'il ressort du mémoire présenté à la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement par Walter F. Light, président du conseil d'administration de la Northern Telecom. Aux États-Unis, le rapport A Nation at Risk a créé une certaine commotion. Et on enregistre les mêmes plaintes ailleurs[3].

Cette question est, bien sûr, très complexe et elle ne saurait se réduire simplement à une mise en accusation du système d'enseignement, comme certains sont trop facilement tentés de le faire. Pour l'instant, nous n'étudierons pas les causes de cette situation, mais nous nous contenterons d'en constater une conséquence.

Depuis quelques temps on assiste, dans la plupart des collèges et universités du Québec, à la mise sur pied de divers programmes de rattrapage en français (sans compter les cours de perfectionnement destinés à un plus large public, comme le Café

---

[3] Le Conseil de la langue française a entrepris une étude sur ce sujet qu'il compte publier en 1985 sous le titre La Crise des langues.

(Cours autodidacte de français écrit). Le Conseil de la langue française vient d'entreprendre une étude à ce sujet mais il est encore beaucoup trop tôt pour donner des résultats et pour évaluer le coût de tous ces programmes; cependant, on peut dire que le phénomène a une certaine ampleur et témoigne d'un réel problème dans l'apprentissage de la langue maternelle.

2. L'apprentissage du français

Comme d'autres sociétés, le Québec connaît une "crise de l'orthographe": en 1982, on a donné à des écoliers une dictée qui avait été administrée vingt ans plus tôt à des élèves du même niveau. Il ressort de la comparaison des résultats que, de 1962 à 1982, le nombre moyen des erreurs passe de 2,3 à 18,83 chez les garçons et de 0,82 à 14,27 chez les filles; ce sont ces dernières qui enregistrent la plus forte augmentation (17 fois plus de fautes, contre 8 fois plus chez les garçons) (Roberge, 1984).

Conrad Bureau (à paraître) a approfondi la question en débordant le cadre étroit de la dictée: il a découvert que les élèves du cours secondaire font, en moyenne, 37 erreurs par copie, soit environ 18 fautes par page composée. La grammaire et l'orthographe comptent pour 75 % de l'ensemble des erreurs à toutes les années du secondaire; mais, qui plus est, "l'Enquête sur le français écrit au collégial[4] (EFEC) de même que notre propre Enquête sur la

[4] Collégial = préuniversitaire.

qualité du français écrit à l'Université Laval démontrent que, même aux cycles collégial et universitaire, les zones grises sont toujours la grammaire et l'orthographe et cela, dans les mêmes proportions, à peu de chose près" (Bureau, à paraître). C. Bureau ajoute ce commentaire: "Si, d'après les enquêtes, la qualité du français s'améliore grandement d'un cycle à l'autre — du secondaire au collégial et du collégial à l'université — mais que les trois quarts des erreurs se retrouvent, de façon constante, dans les catégories grammaire et orthographe[5], il faut se rendre à l'évidence: la grammaire et l'orthographe françaises y sont pour quelque chose! (...) Au lieu de désigner notre système d'enseignement comme le seul responsable, il faut sans doute imputer quelque responsabilité au système de la langue lui-même" (ibid.).

Dans l'étude de la langue écrite des écoliers du cours secondaire, les variables linguistiques ont été mises en relation avec trois paramètres: sexe, moyenne générale des notes et milieu social. Parmi les conclusions, on remarque d'abord qu'il n'y a, étrangement, pas de différence significative dans le nombre de fautes entre les jeunes filles et les garçons au premier cycle du secondaire pour toutes les catégories considérées mais que, au deuxième cycle, toutes les catégories présentent une différence significative: c'est là un phénomène qui mériterait d'être appro-

---

5 Les autres catégories étaient: syntaxe, sémantique, anglicismes, code écrit (c'est-à-dire erreurs en rapport avec les frontières des mots ou des phrases, par exemple, emploi des majuscules), morphologie et inattention.

fondi, notamment par des études comparatives effectuées dans d'autres pays. L'étude de C. Bureau montre aussi qu'il y a un rapport entre les résultats en français et les résultats dans les autres disciplines: des notes élevées dans les autres disciplines sont liées à des notes élevées en français; cette constatation permettra de combattre l'opinion, assez répandue chez nous, selon laquelle la réussite en français écrit est moins importante que la réussite dans les sciences. Enfin, le paramètre milieu social, défini par le quartier et la profession du père, a une influence à peu près nulle sur le français écrit pour les quatre premières années du cours secondaire; pour la cinquième année, les tests relatifs à la différence des moyennes sont significatifs mais les enfants de cadres supérieurs sont sur-représentés dans cette classe par rapport aux quatre premières années[6]. En tout cas, on peut se demander s'il ne vaudrait pas mieux utiliser comme paramètre les habitudes culturelles des parents plutôt que leur profession.

Les résultats de ces recherches sur le français écrit n'ont, en gros, pas de quoi surprendre; ils permettent néanmoins de rappeler où se posent les problèmes dans l'enseignement.

Avant de terminer ces quelques remarques sommaires sur l'apprentissage du français, il me semble important de rappeler une

---

[6] Au collégial (pré-universitaire), "les auteurs d'EFEC concluent à une dépendance faible en regard de la scolarité du père et de la mère et à une dépendance moyenne en regard de la profession du père" (Bureau, à paraître).

proposition faite par Gilles Gagné dans un article récent intitulé "La norme et l'enseignement de la langue maternelle" (Gagné, 1983). A partir de certaines études sociolinguistiques qui distinguent les variantes linguistiques en indicators et en markers (le premier terme s'applique à des variantes linguistiques qui ne sont pas impliquées dans des variations systématiques de registre même si elles peuvent être en corrélation avec des différences de classe sociale – ce serait notamment le cas de l'affrication, de la palatalisation et de la diphtongaison en français québécois; le second terme désigne des variantes marquées selon les registres, les classes, l'âge ou le sexe – par exemple, les jurons ou la prononciation [mwe] moi du français québécois), G. Gagné suggère aux maîtres de concentrer leurs efforts dans l'enseignement de la langue orale à donner aux élèves la maîtrise des formes standard correspondant aux variantes non marquées (...)" (Gagné, 1983: 498). Mais il faudrait des recherches supplémentaires dans ce domaine, car "ces notions d'indicateurs et de marqueurs demeurent encore illustrées par très peu de variantes linguistiques expérimentalement identifiées" (Gagné, 1983: 497).

3. Le français québécois standard

On commence de plus en plus à parler de l'émergence des normes régionales de français: "Les variétés régionales qui semblent se dégager en Belgique, en Suisse romande et au Québec ne s'éloignent pas plus du FS (français standard) – norme idéalisée s'appuyant

sur le parler de la haute bourgeoisie parisienne — que le parler soutenu des élites des régions excentriques de l'Hexagone. Il est important de souligner, toutefois, que ces français régionaux constituent eux aussi des normes, c'est-à-dire des variétés idéalisées, avec toutes les conséquences sociopsychologiques qu'entraîne cette idéalisation" (Valdman, 1983: 698).

On a cependant peu d'éléments de description de ces variétés standard, même au Québec où, en 1977, l'Association québécoise des professeurs de français adoptait la résolution suivante: "Que la norme du français dans les écoles du Québec soit le français standard d'ici. Le français standard d'ici est la variété de français socialement valorisée que la majorité des Québécois francophones tend à utiliser dans les situations de communication formelle".

Peu de chercheurs se sont attachés à décrire le français québécois "dans les situations de communication formelle", la plupart des recherches récentes ayant été effectuées dans le cadre labovien. Deux études, cependant, permettront de fournir quelques aperçus de ce français québécois standard, l'une par rapport à la norme phonétique, l'autre par rapport à la norme lexicale.

C. Rochette (1984) a étudié la langue des animateurs de la radio et de la télévision de Montréal en situation d'improvisation, à partir d'un échantillon qui comprenait plus de 60 % de la

population étudiée (65 animateurs sur une centaine). Ses conclusions rejoignent les propos précédemment cités d'A. Valdman: il est évident que c'est la phonologie du français standard qui sert de référence à ces animateurs, même si, évidemment, ils ne sont pas exempts de variations par rapport à cette norme. Dans l'ensemble, 40 % des éléments de la grille d'analyse phonétique[7] sont respectés, 32 % constituent des sources de difficultés et 28 % sont des erreurs négligeables; parmi les sources de difficultés, on trouve, par ordre décroissant: les hésitations et les reprises, la place et la longueur des pauses, l'articulation des voyelles (dont le chercheur n'hésite pas à dire qu'elles sont "massacrées"), la prononciation des constrictives, la netteté des occlusives et l'intonation énonciative.

On a souvent donné au Québec comme modèle à imiter la prononciation des présentateurs de la radio et de la télévision d'État. L'étude de C. Rochette va à l'encontre de l'opinion fort répandue que les animateurs des réseaux d'Etat s'expriment toujours mieux, même sous le strict plan de l'oralité, que ceux des stations privées.

---

[7] Cette grille comporte 56 paramètres phonétiques.

Une autre recherche s'attache, elle, à étudier la diffusion de la norme lexicale proposée par l'Office de la langue française, là aussi dans une situation de communication formelle (Maurais, 1984b). Le corpus qui a servi de base a été puisé dans les quotidiens et dans les hebdomadaires régionaux. Il s'agissait d'évaluer l'implantation des décisions de l'Office de la langue française en matière de terminologie française à partir de 1951 (c'est-à-dire 10 ans avant la création de l'O.L.F.). Curieusement, le quart des écarts lexicaux disparaît avant même la création de l'Office; de 1961 à 1974, on constate une stagnation puis, à partir de 1974, une reprise de la baisse de ces écarts. Cette reprise correspond à la période où ont été publiés les principaux lexiques de l'O.L.F. consacrés à la terminologie alimentaire (cf. tableau 1).

Tableau 1

Terminologie alimentaire: évolution de l'ensemble des écarts lexicaux

Année	% du corpus
1951	5,6
1961	4,2
1964	4,5
1980	3,3

Source: Maurais (1984b)

L'activité normative s'est plus particulièrement exercée à l'encontre des anglicismes lexicaux qui, sur une période de 30 ans,

connaissent une baisse continue. Les anglicismes sémantiques augmentent en proportion inverse de la baisse des anglicismes lexicaux (le test de Pearson indique une forte corrélation), ce qui s'explique très simplement par le fait que les anglicismes sémantiques proviennent de la traduction littérale des anglicismes lexicaux (cf. tableau 2).

Tableau 2

Évolution des anglicismes lexicaux et sémantiques

Année	angl. lex. (%)	angl. sém. (%)
1951	1,7	1,2
1961	1,3	1,6
1974	0,8	2,0
1980	0,4	2,1

Source: Maurais (1984b)

Un sondage[8] effectué pour le compte du Conseil de la langue française montre bien que cette activité normative envers les anglicismes reflète l'opinion de la population: 78,8 % des répondants sont parfaitement d'accord ou partiellement d'accord avec l'affirmation "il faudrait éliminer les mots anglais du français d'ici". Peu importe la strate d'âge, il y a toujours au moins 75 % des personnes qui sont d'accord avec cette affirmation. Il en va de même si l'on

8 Ce sondage fait partie d'une recherche intitulée "Étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux du Québec" et dirigée par madame Annette Paquot (Université Laval). Certains résultats préliminaires ont fait l'objet d'une communication au XVII^{e} Congrès international de linguistique et de philologie romanes à Aix-en-Provence (cf. Paquot, 1983).

procède à une distribution par catégories d'emploi, à l'exception des ouvriers qui se montrent d'accord seulement à 63,7 %. Et le rejet des anglicismes croît avec la scolarité: de 73,8 % pour les moins scolarisés il passe à 84,3 % chez ceux qui ont 13 ans ou plus de scolarité.

Le rejet des anglicismes — et il faut, bien sûr, surtout entendre ici les anglicismes lexicaux, les anglicismes sémantiques étant plus difficiles à détecter — fait donc partie de la norme du français québécois et cette situation n'est pas due à l'action de l'Office de la langue française puisque, déjà avant la création de cet organisme, on enregistrait une baisse des anglicismes dans la publicité (cf. tableau 2). Il s'agit d'une stratégie de différenciation linguistique dans une zone de contact de langues: à preuve, les Québécois rejettent des anglicismes courants en français moderne et les remplacent par ce que l'on a proposé d'appeler des "anti-anglicismes" (cf. Darbelnet, 1983: 604). Toutefois, il faut ajouter que les anglicismes, en dépit (ou à cause?) du fait qu'ils cristallisent l'activité normative, sont proportionnellement peu nombreux, moins de 1 % de notre corpus.

Notre enquête sur la publicité des produits alimentaires décrit l'émergence d'un français québécois standard. Ce français se caractérise par un rapprochement avec le français d'Europe, notamment depuis les trente dernières années: l'après-guerre et spécialement les années 60 ont été pour le Québec une période de moder-

nisation intense et il eût été surprenant que cette évolution n'eût pas des répercussions au plan linguistique. Si notre recherche permet de conclure que les publicitaires se conforment de plus en plus aux décisions terminologiques de l'Office de la langue française, il ne s'ensuit pas qu'il s'agit d'un alignement total sur le modèle du français européen. En effet, l'Office a entériné un certain nombre d'anglicismes lexicaux et sémantiques, a officialisé des régionalismes, proposé des néologismes et procédé à des adaptations de termes français à des réalités américaines (on trouvera des exemples dans Maurais, 1984b: spéc. ch. VII), ce qui entraîne une certaine démarcation par rapport à la norme lexicale européenne. Dans l'état actuel de la recherche, il manque encore trop de travaux pour décrire de façon plus précise le québécois standard au niveau lexical et à plus forte raison aux autres niveaux.

4. Les régionalismes et la conscience de l'écart

C'est au milieu du XVIII^{e} siècle qu'ont commencé les premiers travaux de compilation des particularités lexicales du français québécois (cf. Dugas, 1983); aujourd'hui, on peut affirmer que les canadianismes lexicaux sont parmi les régionalismes les mieux étudiés de la francophonie du point de vue lexicographique et dialectologique. Mais il n'en va pas de même du point de vue sociolinguistique; c'est pour combler cette lacune que le Conseil de la langue française a entrepris une enquête intitulée "Étude sémiologique et sociolinguis-

tique des régionalismes lexicaux du Québec"[9] et confiée à A. Paquot.

L'enquête montre que le caractère conscient ou inconscient des québécismes est éminemment variable. Cette variation peut être due soit à des facteurs linguistiques, soit à des facteurs extra-linguistiques (comme l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, etc.). Jusqu'à présent, seuls les facteurs linguistiques ont pu être traités; on peut les résumer de la façon suivante (cf. Paquot, 1983):

- "l'application du test t de comparaison des moyennes montre que, dans l'ensemble, les canadianismes sont significativement plus fréquemment reconnus lorsque le texte est présenté par écrit. Cependant le fait qu'il y ait une certaine reconnaissance des canadianismes, même à l'audition, semble indiquer, sans qu'il soit possible de le démontrer statistiquement, que le concept de français régional ne se confond pas avec le concept de français parlé. Les données confirment néanmoins le lien qui existe entre les deux notions";
- "La distinction entre canadianismes de forme et canadianismes de sens semble a priori devoir être déterminante dans la perception du caractère régional de ces mots (...): les données confirment cette affirmation puisque la moyenne de reconnaissance des canadianismes de forme est de 56,1 % contre 46,1 % pour les canadianismes de sens alors que, d'après le test de proportion, un écart maximal de 5 % pour un échantillon de 700 personnes pourrait être attribué au hasard";

---

9 Voir note 8. L'échantillon est constitué de 700 francophones de 18 ans et plus nés au Québec et habitant dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec. Le questionnaire, administré au cours d'une entrevue face à face d'environ une heure, comporte quelque 150 régionalismes par rapport au français européen et non par rapport aux différentes régions du Québec.

— "la même conclusion s'impose si l'on oppose les canadianismes de formation française (archaïsmes, dialectalismes, innovations) aux canadianismes résultats d'emprunts (anglicismes et amérindianismes) puisque dans ce cas la différence est encore plus grande: la moyenne est de 43,64 % pour les premiers et de 57,24 % pour les seconds, soit un écart de 13,6 %. Ceci est d'autant plus remarquable que la catégorie "anglicismes" comprend des anglicismes de sens (...). (...) si l'on faisait abstraction des amérindianismes, cet écart serait plus important encore. En effet, dans la catégorie des mots d'emprunt, les anglicismes sont reconnus en moyenne par 67,5 % des sujets tandis que les amérindianismes, qui sont pourtant tous des amérindianismes de forme, ne sont reconnus que par 23 % des sujets".

La même enquête livre aussi quelques aperçus sur la question de l'insécurité linguistique. À une question où on demandait quels étaient les canadianismes dans une liste de 30 mots et où figuraient 12 mots français qui n'en sont pas, quatre de ces mots français ont été identifiés comme étant des régionalismes par plus de 50 % des répondants; plus de 34 % des interviewés ont cru que 9 des 12 mots français étaient des régionalismes. Globalement, 41,8 % des personnes interrogées ont estimé que les 12 mots français qui figuraient dans la liste étaient des régionalismes alors que seulement 26,9 % ont pris des régionalismes pour des mots standard.

Cependant, l'identification de mots standard comme régionalismes a été beaucoup moins forte dans la question où on demandait de repérer les canadianismes dans un texte écrit ou lu. Aux 29 régionalismes que contenait le texte, les répondants ont ajouté quatre mots français mais ces quatre mots se situent respectivement au 22^{e} (28,6 %), 26^{e} (17,7 %), 28^{e} (16,9 %) et 29^{e} (15,3 %) rang.

L'enquête de madame Paquot porte avant tout sur la reconnaissance des régionalismes, sur la disponibilité des mots standard correspondants et sur le jugement normatif des locuteurs. Elle n'a pas pour but de mesurer l'insécurité linguistique: c'est ainsi qu'elle ne comporte pas de questions du type "parlez-vous bien?" ou "avez-vous un accent?", que l'on retrouve, par exemple, dans la recherche effectuée par N. Gueunier et al. (1983: 763-787). Néanmoins, en mettant en relief la variabilité de la conscience des régionalismes et le fait que des mots du français commun sont considérés comme des régionalismes, elle invite à ce que toute activité normative touchant les régionalismes soit entourée de la plus grande circonspection: en effet, il faudrait éviter d'augmenter une insécurité qui semble déjà assez grande.

5. Normalisation terminologique, néo-purisme et discours technocratique

La Charte de la langue française donne à l'Office de la langue française un mandat de normalisation terminologique. L'utilisation des termes normalisés est obligatoire "dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation" (art. 118). Jusqu'en décembre 1983, l'utilisation de ces termes était aussi obligatoire dans l'affichage public.

À ce jour, l'Office de la langue française a normalisé ou recommandé, par publication à la Gazette officielle, plus de 900 termes. Plusieurs de ces termes ont soulevé une opposition qui a trouvé écho dans les médias: on ne compte plus le nombre d'articles ou d'émissions de radio ou de télévision qui ont dénoncé des décisions, réelles ou parfois même imaginaires, de l'Office de la langue française. Et ces dénonciations n'ont peut-être pas toujours été aussi innocentes qu'elles le paraissent: la critique de la normalisation terminologique a pu servir, dans certains cas, de prétexte à une remise en cause plus globale de la législation linguistique (comment interpréter autrement l'intérêt soudain des médias de langue anglaise à des questions de terminologie française?). Dans cette littérature, souvent non dépourvue d'humour, deux articles méritent de retenir l'attention: l'un est de S. Aléong, l'autre de G. Bibeau.

S. Aléong rattache le mouvement de purification terminologique auquel procède l'État québécois au désir du Québec de s'affirmer au plan international et plus précisément au sein de la francophonie:

> "Une telle vision des rapports entre le français québécois et une norme linguistique internationale procède tout droit d'un type de nationalisme indépendantiste dans laquelle la vocation internationale de l'état québécois est incompatible avec la légitimation d'un français trop particularisé et à usage régional. Les efforts de correction de la langue ne se font plus tant par souci de rapprochement avec la France que par une volongé de participation à une communauté linguistique internationale. Grâce au français international, le Québec pourra sortir d'un ghetto linguistique entouré de 260 millions d'anglophones" (Aléong, 1981: 40).

G. Bibeau, pour sa part, cherche à montrer que la normalisation terminologique manque de cohérence et de rigueur, en illustrant sa thèse d'exemples tirés du vocabulaire normalisé de l'éducation; il est amené aux constatations suivantes:

> "... le purisme terminologique (...) est une erreur scientifique parce qu'il ne fait pas reposer les choix sur une observation systématique du réel linguistique; une erreur linguistique parce qu'il laisse intervenir des facteurs moraux ou esthétiques dans les choix ou dans les exclusions; une erreur sociale parce qu'il impose des choix personnels dans une structure essentiellement communautaire comma la langue, en plus de priver le milieu de ses propres sources de créativité et d'enrichissement; une erreur pédagogique parce qu'il prône des changements souvent incompréhensibles ou inadmissibles par ceux qui devront les appliquer; une erreur politique, enfin, parce qu'il laisse paraître clairement une espèce de dirigisme arbitraire, une sorte d'intolérance injustifiée, quelque chose comme un affront à l'intelligence commune. L'origine de ces erreurs se situe exactement dans le défaut de considérer que la norme linguistique est d'abord et avant tout le résultat d'un consensus" (Bibeau, 1983: 16).

G. Bibeau propose que s'instaure un nouveau rapport entre normalisation et usage car, ajoute-t-il,

> "on est en droit de penser que les règles sociolinguistiques naturelles de la communauté québécoise ont été et sont encore soumises à des pressions excessives de la part des deux communautés anglophones avec lesquelles elle est en contact (...): la recherche d'un usage linguistique homogène et français est rendue plus difficile ici que chez nos voisins de l'ouest ou du sud" (Bibeau, 1983: 17).

Ce nouveau rapport entre normalisation et usage doit s'établir par une pratique plus pédagogique de la normalisation:

> "Le normalisateur doit expliquer le sens de l'usage. Son intervention doit porter en premier non pas sur ce qu'il faut utiliser mais sur ce pourquoi il faut l'utiliser, non pas sur le choix des termes, mais sur les critères de choix. Et ainsi aider la communauté à faire elle-même ses choix à travers l'usage" (Bibeau, 1983: 17).

Il ne fait aucun doute que la normalisation terminologique, en proscrivant des variétés de français hermétiques comme l'hexagonal, pourrait être un facteur de démocratisation dans l'accès à l'information gouvernementale (qu'on songe, par exemple, au mouvement du Plain English aux États-Unis). Cet aspect a été totalement absent du débat sur la normalisation terminologique au Québec.

On peut en effet se demander si la normalisation terminologique ne risque pas d'aboutir à un discours technocratique inaccessible au profane alors qu'on pourrait justement lui donner la vocation contraire. Il y a des éléments qui permettent de croire que tel pourrait bien être le cas, par exemple l'officialisation d'un terme comme expertise (au sens d'expérience ou de compétence) qui semble spécifique à la langue technocratique ou comme l'importation de France de la nouvelle terminologie de l'éducation du ministre Haby (qui obligera, par exemple, à remplacer le québécisme

finissant par sortant). Mais ce ne sont là encore que des tendances[10].

6. Conclusion

La précédente discussion du rôle de la normalisation terminologique au Québec nous amène à poser le problème de l'intervention de l'État sur la langue. De nos jours, les productions linguistiques qui émanent de l'appareil gouvernemental, de par leur nombre, servent de plus en plus de modèles linguistiques. Mais, de plus, des états, comme la France et le Québec, ont choisi d'intervenir directement sur la langue de l'Administration (plus précisément sur le lexique) dans la pensée, sans doute, que l'usage ainsi favorisé se répandra dans la population et permettra, notamment, de diminuer le recours aux anglicismes dans la terminologie des nouvelles technologies. On ne peut, en 1984, rêver de thème de discussion plus orwellien.

---

10 Tendances qu'il ne faut pourtant pas hésiter à mettre en rapport avec l'affirmation suivante de J.-B. Marcellesi (1981: 97): "le discours typique de la bourgeoisie en tant que classe dominante est actuellement le discours technocratique."

BIBLIOGRAPHIE

ALÉONG, Stanley (1981), "Nationalisme et purisme linguistique au Québec, Culture 1 (2), pp. 31-41

BÉDARD, Édith et MAURAIS, Jacques (sous la direction de) (1983), La Norme linguistique, Québec, Conseil de la langue française, Editions Le Robert, Paris.

BIBEAU, Gilles (1983) "La normalisation terminologique et le néo-purisme au Québec", Québec français 49, pp. 14-17

BUREAU, Conrad (à paraître), Le français écrit au secondaire, Québec, Conseil de la langue française.

CORBEIL, Jean-Claude (1980), L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin.

DARBELNET, Jean (1983), "La norme lexicale et l'anglicisme au Québec" dans E. Bédard et J. Maurais (1983), pp. 603-624.

ÉCONOSULT (1980), Étude sur les avantages et les coûts de la francisation, Montréal, Office de la langue française, miméo.

GAGNÉ, Gilles (1983) "Norme et enseignement de la langue maternelle" dans E. Bédard et J. Maurais (1983), pp. 463-509.

GUEUNIER, Nicole et al., (1983), "Les Français devant la norme" dans E. Bédard et J. Maurais (1983), pp. 763-787.

MARCELLESI, Jean-Baptiste (1981), "Norme et hégémonie linguistique", Osnabrücker Beiträge zur Sprachtheorie 18, pp. 95-99.

MAURAIS, Jacques (1984a), Dominios lingüísticos del francés de Québec, conférence prononcée à Bilbao le 24 janvier 1984, à paraître dans la revue Semiología (Mexico).

_____ (1984b), La langue de la publicité des chaînes d'alimentation, Québec, Conseil de la langue française.

PAQUOT, Annette (1983), Aspects sémiologiques et connotations sociolinguistiques des canadianismes lexicaux, Aix-en-Provence, XVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes.

ROBERGE, Albert (1984), Étude comparative sur l'orthographe d'écoliers québécois, Québec, Conseil de la langue française, Notes et Documents.

ROCHETTE, Claude et al. (1984), La langue des animateurs de la radio et de la télévision, Québec, Conseil de la langue française.

VALDMAN, Albert (1983), "Normes locales et francophonie" dans E. Bédard et J. Maurais (1983), pp. 667-706.

LE BILINGUISME DE MASSE AU QUÉBEC

Texte préparé dans le cadre du symposium international "Problèmes de glottopolitique", Rouen, 20-23 septembre 1984. Une synthèse de ce texte a été présentée au Congreso de Sociologia de Levguas Minorizadas (Getxo, Pays basque espagnol, 1er-5 octobre 1984) sous le titre "Normalización lingüística, bilinguismo y diglosia en Québec".

LE BILINGUISME DE MASSE AU QUÉBEC*

Introduction

J.-B. Marcellesi (1981: 5) définit le bilinguisme de masse comme la "pratique par toute une population de deux ou plusieurs systèmes linguistiques". Il est bien évident que cette notion, sans être synonyme de diglossie, peut à tout le moins impliquer, dans la population étudiée, un certain nombre de comportements et d'attitudes diglossiques. Mais plutôt que d'étudier la question d'un point de vue théorique, nous allons présenter quelques aspects du bilinguisme tel qu'il se vit au Québec. Cette étude se fera dans le cadre (au moins implicite) d'une intervention de l'État dans le domaine linguistique, car J.-B. Marcellesi (1981: 10) l'a bien vu, "c'est bien toujours un problème politique que le bilinguisme de masse".

Dans la première partie de cet article, nous verrons, dans les grandes lignes, l'importance du bilinguisme au Québec d'un point de vue uniquement quantitatif. Puis, nous en étudierons deux aspects: d'une part, l'écoute de la télévision en langue seconde (que nous considérerons comme un cas de "code-switching passif"), d'autre part l'utilisation des langues sur le marché du travail. Il est bien évident que le phénomène du bilinguisme au Québec comporte beaucoup d'autres facettes mais, pour des raisons d'économie d'espace, nous nous limiterons à ces deux aspects.

---

* Je tiens à remercier MM. Michel Amyot et Michel Paillé, du Conseil de la langue française, pour leurs commentaires sur la première version de cet article.

Les organisateurs de ce colloque de glottopolitique ont aussi voulu poser la question du handicap ou de l'enrichissement que pouvait constituer le bilinguisme de masse. Nous apporterons des éléments de réponse en ajoutant, à l'analyse du bilinguisme au travail, une perspective économique.

Les résultats qui sont présentés dans cet article proviennent du recensement du Canada ou d'enquêtes effectuées pour le compte du Conseil de la langue française. Ces données appellent une mise en garde: dans aucun cas, il ne s'agit d'une mesure objective du bilinguisme; les personnes interviewées ont toujours procédé à l'auto-évaluation de leur bilinguisme sans contrôle de la part de l'enquêteur. Les résultats peuvent donc ne pas refléter complètement la réalité: il faudrait une vérification de ces données, chose qui n'a jamais été faite. D'autre part, le recensement du Canada envisage le bilinguisme sous l'aspect de la connaissance des langues officielles (français et anglais): par conséquent, dans nos tableaux, un immigrant italien qui ne connaît que l'anglais sera classé comme unilingue anglais alors que pour être considéré comme bilingue il lui faudra, en réalité, être au moins trilingue.

1. Quelques données générales sur le bilinguisme au Québec.

Au recensement de 1971, on comptait 1 663 790 bilingues au Québec, soit 27,6 % de la population. Dix ans plus tard, les bilingues étaient au nombre 2 065 110, c'est-à-dire 32,4 % de l'ensemble de la population. En dix ans, le nombre de bilingues a donc progressé de 24,1 % alors que la population totale augmentait de 5,7 %.

TABLEAU 1 - Connaissance des langues officielles à Montréal[a]

	1971	%	1981	%
Unilingues[b] anglais	508 215	18,5	336 690	12,0
Unilingues français	1 163 530	42,4	1 160 610	41,5
Bilingues	1 017 360	37,0	1 259 805	45,0
Ni français ni anglais	54 130	2,0	40 945	1,5
Population totale	2 743 235	100,0	2 828 349[c]	100,0

Sources: Statistique Canada 92-726 (1971) et 95-959 (1981).

a: Montréal = région métropolitaine de recensement.
b: Sont aussi considérés comme unilingues anglais des immigrants, par exemple Italiens, Grecs, etc., qui, des deux langues officielles du Canada, ne connaissent que l'anglais et cela même s'ils continuent de connaître leur langue d'origine.
c: Si la population totale ne correspond pas à la somme des nombres de la colonne, c'est que cette question du recensement n'a pas été posée à l'ensemble de la population, mais seulement à un ménage sur cinq en 1981.

Mais ce tableau ne donne qu'un aperçu général, pour discuter de l'augmentation du bilinguisme, il est préférable d'étudier la question d'après la langue maternelle*, ce que donne le tableau 2.

---

* Le recensement définit la langue maternelle comme la première langue apprise et encore comprise.

TABLEAU 2 - Connaissance des langues officielles selon la langue maternelle, Québec, 1981 et 1981.

Année	Langue maternelle	Total	Anglais et français (%)	Anglais seul[t](%)	Français seul[t](%)	Ni anglais Ni français(%)
1971	Total	6 027 760	1 663 790 (27,6%)	632 510 (10,5%)	3 668 015 (60,9%)	63 445 (1,7%)
	Anglais	788 835	289 750 (36,7%)	499 080 (63,3%)	—	—
	Français	4 866 405	1 250 635 (25,7%)	—	3 615 765 (74,3%)	—
	Autre	372 520	123 405 (33,1%)	133 430 (35,8%)	52 250 (14,0%)	63 445 (17,0%)
1981	Total	6 369 065	2 065 100 (32,4%)	426 240 (6,7%)	3 826 610 (60,1%)	51 120 (0,8%)
	Anglais	694 915	371 045 (53,4%)	311 040 (44,8%)	12 065 (1,7%)	760 (0,1%)
	Français	5 248 440	1 504 190 (28,7%)	4 065 (0,1%)	3 739 360 (71,2%)	825 (0%)
	Autre	425 710	189 865 (44,6%)	111 135 (26,1%)	75 185 (17,7%)	49 535 (11,6%)

Sources: Statistique Canada, recensement de 1971, compilation spéciale n° DC 22924A, août 1979; recensement de 1981, compilation spéciale n° DM 112301, août 1983.

Le bilinguisme au Québec est principalement un phénomène montréalais: en effet, un peu plus de 60 % de la population bilingue de la province se concentre à Montréal (61,1 % au recensement de 1971, 61 % à celui de 1981) alors que cette ville compte pour 44,5 % de la population du Québec. Le bilinguisme de Montréal s'est d'ailleurs accru de 1971 à 1981, comme on peut le constater à la lecture du tableau 1.

L'analyse du bilinguisme d'après la langue maternelle montre que, de 1971 à 1981, tous les groupes linguistiques enregistrent une hausse du bilinguisme; c'est le groupe de langue maternelle anglaise qui connaît la plus forte hausse (45,5 %). Comme les contacts linguistiques se font surtout à Montréal et que la communauté de langue anglaise se concentre dans la région métropolitaine, son taux de bilinguisme n'a pas de quoi surprendre. Si, d'autre part, on étudie la distribution du bilinguisme par groupe d'âge (le tableau est trop long pour être reproduit ici*), on constate que, dans la strate de 15 à 24 ans, 65 % des anglophones et des allophones déclarent être bilingues, ce qui permet de supposer que le bilinguisme est encore appelé à progresser; toutefois, une enquête menée par le Conseil de la langue française (cf. Locher, 1983: spéc. 42 et ss) auprès des élèves anglophones du secondaire et du collégial (= préuniversitaire) invite à une certaine circonspection car, loin d'être de 65 %, le bilinguisme des jeunes anglophones, basé sur leur compréhension du français, serait de l'ordre de 55 %; U. Locher a aussi construit un indice de compétence en français qui donne 0,44 pour les élèves du secondaire et 0,47 pour ceux du collé-

---

* Les données sont disponibles au Conseil de la langue française.

gial. Les francophones, quant à eux, n'atteignent leur maximum de bilinguisme (autour de 39 %) que dans le groupe d'âge 25-34 ans; et ce plafond se maintient jusqu'au groupe des 45-54 ans.

Le bilinguisme de la communauté anglo-québécoise n'a commencé à surpasser celui des francophones qu'après la Deuxième Guerre mondiale (tableau 3) et surtout après le "réveil" des francophones (La "Révolution tranquille", qui a commencé au début des années 60).

TABLEAU 3 - Pourcentages corrigés de bilingues selon l'origine ethnique, 1931-1961.

	1931	1941	1951	1961
Britannique	23,3	25,5	25,5	27,0
Français	30,6	25,3	24,5	24,8

Source: H. Charbonneau et R. Maheu, Les aspects démographiques de la question linguistique (Commission Gendron, Synthèse S 3), Québec, Editeur officiel, 1973, p. 75.

2. Le code-switching passif

À la suite de F. Vallverdú (1982), nous utiliserons l'expression "code-switching passif" pour désigner un changement de code linguistique qui se manifeste, par exemple, lorsque des individus écoutent des émissions de télévision dans une langue autre que leur langue maternelle. Nous étudierons donc dans quelle proportion les francophones écoutent la télévision de langue anglaise et les anglophones, la télévision de langue française.

Pour l'ensemble du Québec, alors qu'ils sont bilingues à 28,7 %, les francophones, à 54,1 %, écoutent la télévision en français et en anglais (cf. tableau 4); la proportion atteint même les 63 % à Montréal (Beauchamp et Bouchard, 1982: 82). Les anglophones, quant à eux, écoutent la télévision dans les deux langues dans une proportion (46,4 %) légèrement inférieure à leur taux de bilinguisme (53 %); cependant, cette proportion atteint 47,6 % si on ajoute les anglophones qui affirment n'écouter que la télévision de langue française.

TABLEAU 4 - Langue d'écoute de la télévision selon la langue maternelle (en pourcentages)

Langue d'écoute	Langue maternelle		
	Français	Anglais	Autre
Français uniquement	42,5	1,2	12,4
Anglais uniquement	3,4	52,4	32,0
Les deux langues	54,1	46,4	55,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Source: Beauchamp et Bouchard (1982: 80). (L'enquête a été menée en 1979 auprès de 1 493 personnes).

Nous obtenons toutefois une image relativement différente si nous considérons la proportion d'heures consacrées à l'écoute de la télévision selon la langue des programmes (tableau 5).

TABLEAU 5 - Pourcentage d'heures par semaine consacrées à la télévision selon la langue des émissions et selon la langue maternelle, Québec.

Langue des émissions	Langue maternelle			
	Français	Anglais	Autre	Total
Émissions de langue française	70,9 %	12,2 %	32,4 %	63,4 %
Emissions de langue anglaise	29,1 %	87,8 %	67,6 %	36,4 %

Source: d'après Beauchamp et Bouchard (1982: 95).

À partir de ce dernier tableau et en tenant compte du fait que la minorité anglophone représente environ 12 % de la population québécoise, on peut établir un indice d'attraction*. On constate alors que la télévision de langue anglaise attire proportionnellement trois fois plus de spectateurs alors que la télévision de langue française en attire environ 30 % de moins. En d'autres termes, pour 100 spectateurs attendus, la télévision française ne réussit à en attirer que de 70 à 75; en revanche, la télévision anglaise en attire 300. Il faut ici souligner que près de la moitié de la force d'attraction de la télévision de langue anglaise est le fait de la

---

* Évidemment cet indice d'attraction a quelque chose d'artificiel puisque, en faisant abstraction du contexte nord-américain, il revient à postuler une autarcie culturelle pour le Québec.

télévision américaine; de plus, grâce au phénomène de la câblo-distribution, la télévision canadienne anglaise et américaine peut être aujourd'hui captée même dans des régions francophones éloignées des émetteurs.

Le fait marquant du code-switching passif, du moins en ce qui a trait à l'écoute de la télévision (l'affirmation doit seulement être un peu plus nuancée en ce qui regarde la radio, en faveur du français), c'est que le groupe proportionnellement le plus bilingue, c'est-à-dire les anglophones (bilingues à 53,4 %), regarde très peu les émissions diffusées en français. À l'inverse, les francophones écoutent la télévision anglaise et française dans une proportion (57,5 %) qui dépasse largement leur taux de bilinguisme (28,7 %). La situation peut superficiellement sembler aberrante mais semble être normale lorsque l'on prend en considération le nombre d'heures consacrées chaque semaine à l'écoute de la télévision: on constate alors que 29,1 % des heures que les francophones consacrent à la télévision vont à des émissions de langue anglaise. Néanmoins, cette enquête jette un doute sur la fiabilité des déclarations de bilinguisme lors des recensements: on peut notamment se demander si les francophones ne sous-évaluent pas leur bilinguisme puisque bon nombre d'entre eux, qui se déclarent "unilingues", regardent la télévision anglaise.

3. Le bilinguisme au travail.

Le principal axe de la politique linguistique québécoise est l'utilisation du français au travail. Depuis plusieurs années en effet, un consensus s'est formé autour de cette question et s'est concrétisé dans trois législations successives: si la Loi 63 de 1979

ne faisait, au fond, que poser le problème, les législations de 1974 et de 1977 allaient entraîner la mise sur pied de mécanismes administratifs pour implanter le français comme langue de travail.

Les travaux de la commission d'enquête créée en 1968 par le gouvernement du Québec pour étudier la situation de la langue française (Commission Gendron) ont montré que la domination de l'anglais dans le monde du travail était bien réelle. La Commission résumait ainsi la situation: "Le français n'apparaît utile qu'aux francophones. Au Québec même, c'est somme toute une langue marginale, puisque les non-francophones en ont fort peu besoin, et que bon nombre de francophones, dans les tâches importantes, utilisent autant et parfois plus l'anglais que leur langue maternelle" (Rapport Gendron, 1972: I, 111). En un mot, le français était la langue des basses tâches et des petits revenus et non la langue de l'accession aux tâches supérieures et aux revenus qui en résultent.

En 1979, le Conseil de la langue française a repris la recherche effectuée en 1971 par la Commission Gendron. La comparaison des résultats de ces deux enquêtes nous permettra de suivre l'évolution du bilinguisme dans le monde du travail, tant chez les francophones que chez les anglophones.

De 1971 à 1979, d'après l'auto-évaluation qu'ils en font, les travailleurs francophones ont moins besoin de parler ou d'écrire en anglais au travail (tableau 6).

La catégorie des bilingues actifs comprend les personnes qui doivent utiliser l'anglais au travail, quel que soit leur degré de maîtrise de cette langue; les bilingues inactifs sont des travailleurs qui estiment avoir une bonne ou une excellente connaissance de l'anglais mais qui n'ont pas à l'utiliser pour leur travail.

TABLEAU 6 - Le bilinguisme des travailleurs francophones selon l'exigence à parler ou écrire l'anglais

	Parler		Écrire	
	1971	1979	1971	1979
Bilingues actifs	34,1 %	29,6 %	34,0 %	29,6 %
Bilingues inactifs	16,7 %	23,7 %	16,0 %	22,6 %
Unilingues	49,2 %	46,7 %	49,9 %	47,8 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
N	3 876	6 673	3 878	6 662

Source: d'après Beauchamp (1984).

On constate donc que de 1971 à 1979 la demande de bilinguisme a diminué pour les travailleurs francophones; cette diminution s'est aussi faite sentir à Montréal où, traditionnellement, la minorité de langue anglaise domine les affaires et où la plus grande partie des anglophones se concentrent (tableau 7). C'est même à Montréal que la progression du français est la plus forte (puisque c'est à Montréal que le français avait le plus de terrain à regagner) et dans cette ville l'unilinguisme des travailleurs francophones augmente.

L'amélioration de l'utilisation du français comme langue de travail est donc bien réelle. Toutefois, il faut aussi admettre que les travailleurs francophones continuent à offrir un surplus de bilinguisme par rapport au taux général de bilinguisme de leur com-

TABLEAU 7 - Le bilinguisme des travailleurs francophones selon l'exigence à parler l'anglais et selon la région.

	Montréal		Hors Montréal	
	1971	1979	1971	1979
Bilingues actifs	52,2 %	40,4 %	21,6 %	18,5 %
Bilingues inactifs	18,7 %	26,8 %	15,2 %	20,5 %
Unilingues	29,0 %	32,9 %	63,1 %	61,0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %
N	1 581	3 385	2 295	3 288

Source: d'après Beauchamp (1984).

munauté. Ce phénomène peut globalement être évalué en ne prenant, dans la catégorie des bilingues actifs (c'est-à-dire les personnes qui doivent utiliser l'anglais au travail), que ceux qui affirment avoir une bonne ou une excellente connaissance de l'anglais et en les additionnant aux bilingues inactifs (que l'on a déjà définis comme ayant, eux aussi, une bonne ou une excellente connaissance de l'anglais); on obtient ainsi un taux de bilinguisme pour la main-d'oeuvre francophone de 48,5 % pour 1979 alors que le taux général de bilinguisme de la population francophone du Québec au recensement de 1981 est de 28,7 %. Ces chiffres représentent une augmentation par rapport à la situation de 1971 où les travailleurs francophones étaient bilingues à 44,1 %, pour un taux général de bilinguisme de 25,7 %. Mais il est sans doute normal que la population active soit plus bilingue que l'ensemble de la population.

Les anglophones, pour leur part, ont, eux aussi, accru leur utilisation du français au travail: la diminution de leur unilinguisme se fait principalement au profit d'un bilinguisme actif, très peu au profit d'un bilinguisme inactif (tableau 8).

TABLEAU 8 - Le bilinguisme des travailleurs anglophones selon l'exigence à parler ou écrire le français.

	Parler		Écrire	
	1971	1979	1971	1979
Bilingues actifs	35,7 %	53,9 %	35,5 %	53,9 %
Bilingues inactifs	12,8 %	17,4 %	6,9 %	10,4 %
Unilingues	51,5 %	28,7 %	57,6 %	35,7 %
TOTAL	100 %	100 %	100 % b	100 %
N	584	750	582	750

Source: d'après Beauchamp (1984).

Si l'on calcule maintenant le taux de bilinguisme de la main-d'oeuvre anglophone en additionnant aux bilingues inactifs ceux qui, des bilingues actifs, affirment avoir une bonne ou une excellente connaissance du français, on obtient comme résultat 59,1 %, soit un taux légèrement supérieur à celui du bilinguisme déclaré au recensement de 1981 (53,4 %); en 1971, le bilinguisme de la main-d'oeuvre anglophone était de 40,2 %, comparativement à 36,7 % pour l'ensemble de la communauté de langue anglaise du Québec. Comme les

anglophones s'intéressent très peu aux médias de langue française (ce que nous avons déjà vu pour la télévision s'applique aussi à l'écoute de la radio, à la lecture tant des journaux et des magazines que des livres et à la fréquentation des cinémas, cf. Beauchamp et Bouchard, 1982), force est de conclure que, pour eux, la connaissance du français est liée à la nécessité de le parler au travail.

La progression du français ne se fait pas également pour toutes les catégories de la main-d'oeuvre: cette situation se manifeste lorsque l'on procède à la distribution de la main-d'oeuvre francophone par catégories professionnelles (tableau 9).

Le tableau qui suit montre que seuls les administrateurs ont dû augmenter leur taux de bilinguisme; dans toutes les autres catégories professionnelles, les francophones déclarent devoir moins utiliser l'anglais en 1979 qu'en 1971[1]. On peut penser qu'au fond, la situation des administrateurs est normale puisqu'étant donné le contexte continental dans lequel l'économie québécoise doit s'insérer, il y aura toujours nécessité de communiquer en anglais avec nos partenaires commerciaux du reste de l'Amérique du Nord. Depuis la législation de 1974, la politique linguistique québécoise a visé à assurer un espace d'unilinguisme français dans les entreprises (c'est donc là que l'on peut s'attendre à retrouver les bilingues inactifs) tout en autorisant l'anglais dans certains postes lorsque cette langue était nécessaire pour maintenir les échanges commerciaux. C'est

---

1 Pour leur part, les anglophones déclarent devoir utiliser le français plus en 1979 qu'en 1971 sauf pour une catégorie professionnelle où, de toute façon, le nombre de répondants est trop petit pour être significatif (cf. Beauchamp, 1984).

TABLEAU 9 - Les exigences linguistiques du marché du travail pour les travailleurs francophones selon les catégories professionnelles.

	Bilingues actifs		Bilingues inactifs		Unilingues		TOTAL N	
	1971	1979	1971	1979	1971	1979	1971	1979
Administrateurs	48,9 %	56,6 %	21,8 %	25,8 %	29,3 %	17,7 %	321	505
Professionnels	25,6 %	23,6 %	29,4 %	35,0 %	45,1 %	41,3 %	603	1 086
Employés de bureau	49,9 %	35,7 %	20,7 %	26,2 %	29,4 %	38,1 %	541	1 238
Vendeurs	47,1 %	43,5 %	14,2 %	24,2 %	38,8 %	32,2 %	368	625
Employés des services	28,3 %	24,2 %	11,1 %	21,6 %	60,5 %	54,2 %	449	629
Employés du secteur primaire	6,9 %	5,0 %	5,1 %	11,3 %	80,0 %	83,6 %	237	275
Employés du secteur secondaire	29,2 %	26,4 %	11,9 %	16,9 %	58,9 %	56,7 %	767	1 230
Employés de la construction	25,3 %	17,0 %	14,7 %	18,8 %	60,0 %	64,2 %	195	450
Employés des transports et communication	38,8 %	24,3 %	13,6 %	20,7 %	47,6 %	55,0 %	314	586

Source: d'après Beauchamp (1984).

ainsi qu'est né le concept de "passerelle linguistique", que Jean-Claude Corbeil a défini de la façon suivante:

> "Nous entendons par cette expression une nouvelle attribution confiée à des personnes occupant des postes stratégiques le long de la chaîne des communications au sein de l'établissement, postes où le passage d'une langue à l'autre peut s'effectuer pour permettre l'usage généralisé du français comme langue du travail sans pour autant couper les relations avec le monde anglophone environnant. Le bilinguisme est alors uniquement le fait des titulaires de ces postes, soit un nombre restreint de personnes qui le pratiquent pour des motifs très précis" (Corbeil, 1980: 74).

Ce concept de passerelle linguistique pourrait donc impliquer, au point de vue économique, que les titulaires des postes où l'anglais est nécessaire fussent mieux rémunérés. Cela supposerait aussi que le bilinguisme des anglophones, n'étant pas lié à une promotion socio-économique mais à la nécessité de connaître le français aux échelons inférieurs et intermédiaires de l'entreprise, fut moins rémunéré que leur unilinguisme: le tableau 10 montre que le revenu moyen des anglophones qui doivent utiliser le français au travail (bilingues actifs et bilingues déficients) est effectivement inférieur à celui des unilingues alors que, pour les francophones, la connaissance de l'anglais va de pair avec une augmentation du revenu.

R. Lacroix et F. Vaillancourt (1981), qui ont étudié l'évolution des écarts de revenu entre anglophones et francophones pour la période allant de 1970 à 1978, ont pu montrer qu'il y a eu baisse de ces écarts (tableau 11) et, en procédant à une analyse par sous-groupes, que c'est surtout chez les cadres et chez les

TABLEAU 10 - Revenus personnels moyens des travailleurs francophones et anglophones en 1979 selon leur compétence à parler la langue seconde.

	Francophones		Anglophones	
Bilingues actifs	17 474 $	(1 521)	17 987 $	(129)
Bilingues inactifs	16 183 $	(1 437)	17 146 $	(67)
Bilingues déficients*	13 369 $	(295)	15 531 $	(44)
Unilingues	13 020 $	(2 742)	18 180 $	(257)

* À la différence des bilingues actifs, les bilingues déficients doivent utiliser la langue seconde au travail mais la connaissent peu.

Source: d'après Beauchamp (1984).

TABLEAU 11 - Revenu moyen selon la langue, Québec.

Année	Francophones		Anglophones	
	Unilingues	Bilingues	Unilingues	Bilingues
		Hommes $		
1970	6 101	8 440	9 513	10 144
1978	16 107	19 898	22 201	22 079
		Femmes $		
1970	4 048	4 765	4 971	5 121
1978	9 902	12 373	10 780	12 438

Source: R. Lacroix et F. Vaillancourt (1981, tableau B-17).

travailleurs près de la retraite que les écarts de revenus sont le plus favorables aux anglophones.

À première vue, le tableau 11 confirme les tendances observées dans l'enquête Beauchamp (tableau 10): les anglophones unilingues gagnent plus que les anglophones bilingues et que les francophones bilingues. Mais R. Lacroix et F. Vaillancourt ont de plus procédé à des analyses multivariées (c'est-à-dire des analyses où l'on neutralise les différences interindividuelles d'éducation et d'expérience): ils ont ainsi découvert qu'en 1978 il n'y a pas de différence significative de revenu entre les anglophones unilingues et les francophones bilingues. Le bilinguisme procure donc un avantage économique aux francophones en leur permettant de gagner autant que les anglophones. Cependant, l'analyse multivariée montre aussi que les anglophones bilingues gagnent plus en 1978 que les anglophones unilingues, ce qui peut paraître paradoxal puisque, dans le concept de passerelle linguistique, c'est l'anglais, se trouvant au sommet, qui devrait se trouver favorisé; d'autre part, cette découverte semble contredire les résultats de l'enquête Beauchamp*. La réponse à ce paradoxe apparent réside sans doute d'une part dans le fait que, depuis une vingtaine d'années, les francophones ont accru leur contrôle sur l'économie québécoise (cf. A. Raynauld et F. Vaillancourt, à paraître) et, d'autre part, dans le fait que, dans une analyse économique des attributs linguistiques du marché du travail, il faut, ainsi que le font R. Lacroix et F. Vaillancourt (1981), distinguer entre les emplois tournés vers

---

* Au point de vue méthodologique, les divergences entre les deux recherches s'expliquent par le fait que, dans un cas, on étudie les <u>effets bruts</u> du bilinguisme, dans l'autre, ses <u>effets nets</u>.

le marché intérieur et les emplois tournés vers le marché extérieur; dans ce dernier cas, ce sont les francophones titulaires de postes de cadres qui tirent avantage le plus de leur connaissance de l'anglais (cf. A. Raynauld et F. Vaillancourt, 1981) et ce sont ces postes de cadres qui permettent aux anglophones unilingues qui les occupent de gagner plus que les anglophones bilingues et que les francophones unilingues ou bilingues (R. Lacroix et F. Vaillancourt, 1981: 33).

Les économistes qui ont étudié la relation entre les revenus et la langue au Québec sont donc amenés à distinguer deux secteurs économiques:

> "Le secteur interne acquiert ses inputs à l'intérieur du Québec et vend ou distribue ses biens et services sur le marché national. Il n'a, à toutes fins utiles, aucun contact avec l'extérieur. On peut penser que les composantes principales de ce secteur interne seraient, par exemple, toute l'administration publique, le secteur des services personnels (en particulier l'éducation et la santé), le commerce de gros et de détail et, à un moindre titre, le secteur de la construction et certains groupes majeurs du secteur manufacturier. Le secteur externe est celui qui est en contact avec le monde extérieur pour l'acquisition d'une partie ou de la totalité de ses inputs, pour l'acquisition d'une partie ou de la totalité de sa technologie et pour l'écoulement d'une partie ou de la totalité de sa production. Un grand nombre des groupes majeurs du secteur manufacturier, le secteur minier et une partie des transports et de la finance appartiennent à ce secteur. La caractéristique principale du secteur externe est qu'une forte proportion de l'ensemble de ces échanges se fait avec l'extérieur du Québec" (R. Lacroix et F. Vaillancourt, 1981: 20-21).

On peut donc s'attendre à ce que le bilinguisme qui prévaudra dans le secteur externe sera de type diglossique. La définition de diglossie ayant entraîné bien des controverses et ayant subi des modifications depuis l'époque de Ferguson (cf. Prudent, 1981), il ne sera donc pas inutile de préciser que diglossie est utilisé ici pour décrire une situation de concurrence entre deux langues dont l'une a des caractères de langue dominante; d'ailleurs, comme le faisait remarquer A. Tabouret-Keller, ce terme "seems to express directly and rather adequately an inequality that is felt to lie at the heart of the situation" (A. Tabouret-Keller, 1981: 10). La diglossie dans les entreprises québécoises entraîne notamment comme conséquence que la connaissance de l'anglais accroît la rémunération; R. Lacroix et F. Vaillancourt tirent la conclusion suivante de leurs recherches: "nos résultats indiquent que c'est dans le secteur externe que la rentabilité de la connaissance de l'anglais est la plus élevée" (Lacroix et Vaillancourt, 1981: 85).

La législation linguistique québécoise reconnaît la légitimité de la diglossie dans certaines entreprises: d'une part, les entreprises négocient avec l'Office de la langue française les postes qu'elles estiment devoir être occupés par des personnes bilingues; d'autre part, surtout, les sièges sociaux et les centres de recherche signent des ententes particulières avec l'Office de la langue française, ce qui leur permet "l'utilisation d'une autre langue que le français comme langue de fonctionnement" (Charte de la langue française, article 144 modifié en 1983). Toutefois, même les sièges sociaux et les centres de recherche doivent appliquer un programme de francisation qui vise à une plus grande utilisation du français.

4. Conclusion

G. Kremnitz, en parlant des travaux des sociolinguistes catalans, a écrit: "la normalisation équivaut à un changement de pouvoir à l'intérieur de la société concernée" (Kremnitz, 1981: 66). La "normalisation"* du français au Québec, qui s'est accomplie parallèlement à un contrôle accru des francophones sur l'économie québécoise (cf. Raynauld et Vaillancourt, à paraître), est un phénomène qui a commencé avant l'adoption des "lois de normalisation" (Loi sur la langue officielle de 1974 et Charte de la langue française de 1977):

> "La poussée du nationalisme québécois en matière linguistique a précédé l'intervention de l'État durant les années 60 et le début des années 70. Or, ce phénomène a pu amener plusieurs entreprises à accroître l'utilisation du français dans la mise en marché (étiquetage, publicité, ...) de leurs produits non pas par sens du devoir mais tout simplement pour maintenir ou élargir leur part du marché. Ce même phénomène a pu conduire les firmes à augmenter l'utilisation du français comme langue de travail dans les postes où la langue est utilisée de façon intensive et ce, pour grossir leur bassin de recrutement et, à long terme, leur rentabilité" (R. Lacroix et F. Vaillancourt, 1981: 85-86)

Les législations linguistiques sont donc venues confirmer et généraliser une tendance qui se manifestait déjà depuis le début des années 60.

---

* Le mot normalisation est ici mis entre guillemets pour bien montrer qu'il n'est pas utilisé dans le sens qu'il a maintenant acquis au Québec de "standardisation terminologique".

Comme on pouvait s'y attendre, la "normalisation" de l'usage du français a amené un plus grand bilinguisme de la part de la communauté anglophone (de 36,7 % en 1971 à 53,4 % en 1981). Mais, parallèlement, on constate aussi une augmentation du bilinguisme des francophones (de 25,7 % en 1971 à 28,7 % en 1981).

En terminant, les résultats que nous avons présentés incitent à poser une question d'ordre méthodologique: comment évaluer le bilinguisme de masse? Le problème n'est même pas d'évaluer la compétence en langue seconde mais d'abord de savoir combien il y a de bilingues. En effet, nous avons eu l'occasion de faire remarquer que les données des recensements ne concordaient pas toujours avec les résultats des enquêtes sociologiques.

RÉFÉRENCES

BEAUCHAMP, Sylvie (1984), Les enjeux du bilinguisme chez les travailleurs québécois, Québec, Conseil de la langue française, miméo.

_____ et Pierre BOUCHARD (1982), Le français et les médias, Les habitudes des Québécois, Québec, "Dossier du Conseil de la langue française" n° 11.

CORBEIL, Jean-Claude (1980), L'aménagement linguistique du Québec, Montréal, Guérin.

KREMNITZ, Georg (1981), "Du bilinguisme au conflit linguistique. Cheminement de termes et de concepts", Langages 61, pp. 63-74.

LACROIX, Robert et François VAILLANCOURT (1981), Les revenus et la langue au Québec (1970-1978), Québec, "Dossiers du Conseil de la langue française" n° 8.

LOCHER, Uli (1983), Conscience linguistique des jeunes Québécois, tome III, Québec, "Dossiers du Conseil de la langue française" n° 13.

MARCELLESI, Jean-Baptiste (1981), "Bilinguisme, diglossie, hégomonie: problèmes", Langages 61, pp. 5-11.

PRUDENT, Lambert-Félix (1981), "Diglossie et interlecte", Langages 61, pp. 13-38.

Rapport de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (1972), Québec, Éditeur officiel, 3 vol.

RAYNAULD, André et François VAILLANCOURT (à paraître), L'appartenance des entreprises: le cas du Québec en 1978.

TABOURET-KELLER, Andrée (1981), "Introduction. Regional Languages in France: Current Research in Rural Situations", International Journal of the Sociology of Language 29, pp. 5-14.

VALLVERDÚ, Francesc (1982), "¿Existe o no existe diglosia en Cataluña? Análisis de un problema conceptual", Mexico, X^e Congrès mondial de sociologie.